



RÉFORME DES INSTITUTIONS

L'opposition « radicale » rejette le référendum



Les leaders de l'opposition

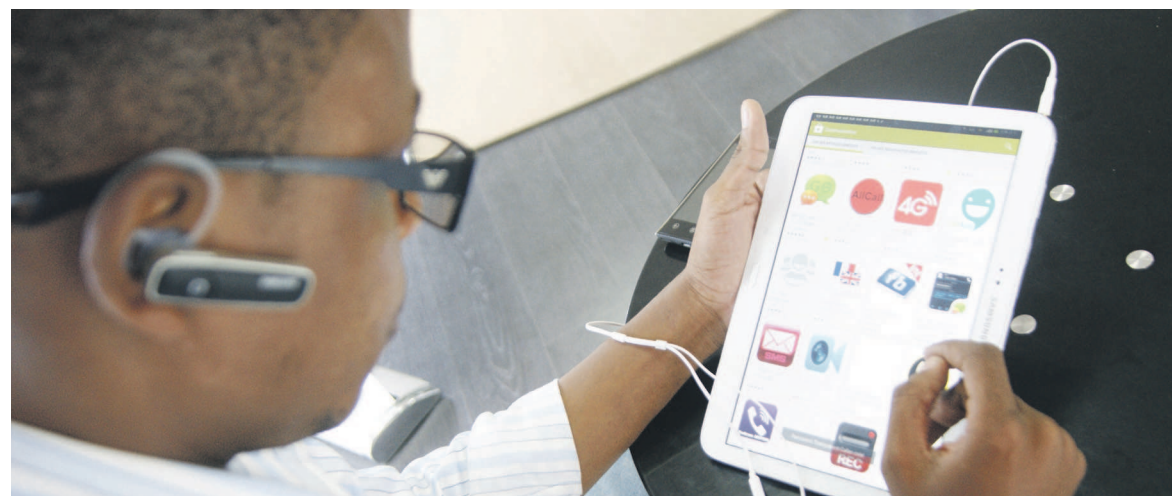
Au cours d'une conférence de presse tenue hier à Brazzaville, l'opposition « radicale » a une fois de plus fait entendre sa voix en rejetant le vote référendaire fixé au 25 octobre par le Conseil des ministres.

L'Initiative pour la démocratie au Congo et le Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (FROCAD) considèrent cette annonce comme un

schéma préétabli qui vise le maintien de l'actuel chef de l'État au pouvoir. Réagissant comme plusieurs personnalités politiques à la convocation du référendum, le secrétaire général de l'Upads, Pascal Tsaty Mabilia, dont le parti est membre du FROCAD a déclaré : « Nous nous opposerons jusqu'au bout. Le président se trompe d'époque. La Cour constitutionnelle lui a donné un avis pour faire évoluer les institutions mais il nous sert un changement de Constitution. » [Page 3](#)

INTERNET MOBILE

Les nouveaux tarifs font jazer les utilisateurs



Les nouveaux tarifs proposés par les sociétés de la téléphonie mobile opérant au Congo, en remplacement du forfait illimité, sont loin de satisfaire les attentes des utilisateurs qui se disent « arnaqués ». [Page 7](#)

Plusieurs innovations dans le projet de la nouvelle loi fondamentale

La nouvelle loi fondamentale qui sera proposée au suffrage du peuple, le 25 octobre, prescrit plusieurs innovations comparative-ment à la Constitution du 20 janvier 2002. Au nombre de celles-ci figurent, entre autres, le statut de l'opposition avec pour objectif : l'épanouissement d'une vie démocratique plus pleine et l'institution d'un régime bicéphale avec un président de la République et un Premier ministre, chef du gouvernement.

Mais également le transfert aux collectivités locales de nombreuses compétences jusqu'ici gérées par l'État central. [Page 3](#)

FASHION SHOW

Vers la promotion de l'industrie de la mode africaine



Les mannequins

Après Dakar, au Sénégal, le festival international Fashion Show se donne rendez-vous à

Brazzaville du 8 au 17, octobre. Avec pour slogan « For the world by Afrika », ce festival est une occasion offerte aux jeunes créateurs africains de montrer leur savoir-faire au monde entier. [Page 16](#)

Compte rendu du Conseil des ministres du 5 octobre 2015

[Page 8-9](#)

POINTE-NOIRE

Les services municipaux revendent l'application de la convention collective

[Page 15](#)

ÉDITORIAL

Constitution 2015 (1)

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Constitution 2015 (1)

La date du référendum étant connue, les grandes lignes de la nouvelle Constitution définies, l'esprit du nouveau Texte fondamental clairement affiché, que peut-on dire de plus à vous, lecteurs, qui nous faites l'amitié de parcourir chaque matin ces quelques lignes ?

Ceci tient en trois propositions, dont nous formulons ici et aujourd'hui la première.

La République du Congo est incitée par ses plus hautes autorités à tourner une nouvelle page de son Histoire, mais nul ne sait encore si le peuple congolais s'y résoudra. Pour le savoir il faudra attendre le résultat du vote qui sera rendu public dans les heures suivant la clôture du scrutin partout où les citoyens seront appelés à déposer leur bulletin dans l'urne le 25 octobre.

Anticiper ce résultat, comme le font certains, en le dénigrant comme acquis d'avance n'est pas autre chose qu'un déni de démocratie. De la même façon qu'une partie de la classe politique congolaise se déconsidère en refusant aux électeurs et aux électrices en âge de voter le droit de se prononcer librement sur le texte de la nouvelle Constitution, de la même façon celles et ceux qui dénoncent par avance le résultat de cette grande consultation populaire démontrent leur rejet du système démocratique.

Pour que les choses soient tout à fait claires, il faut dire que tout dépend, en réalité, de la façon dont sera organisé le référendum sur le terrain et dont sera menée la campagne électorale dans les différentes circonscriptions par les formations politiques qui se déclarent pour ou contre la réforme constitutionnelle. Si, en effet, l'organisation matérielle du scrutin dépend essentiellement des administrations nationales et locales, son organisation politique dépend, elle, des partis et de la société civile. Selon que la campagne sera animée ou non, le résultat du scrutin sera indiscutable dans un sens ou dans un autre.

Autant dire que la partie est loin d'être jouée quoi qu'en disent ceux qui refusent l'idée même du changement de la Constitution. Autant dire aussi que la majorité comme l'opposition vont devoir faire la preuve de leur représentativité (à suivre).

Les Dépêches de Brazzaville

RECOMMANDATIONS DE SIBITI

La DDC menace de poursuivre l'opposition républicaine en justice

Le président de la Dynamique pour le développement du Congo (DDC), Armand Mpourou, a fait une mise au point, le 2 octobre à Brazzaville. Au menu, le contentieux qui l'oppose à l'opposition républicaine sur la composition de la commission ad hoc de suivi des recommandations de Sibiti, de la Conel et des commissions des listes électorales.

S'affirmant de l'opposition « radicale », la DDC a dénoncé le préjudice subi et menace de traduire en justice l'opposition républicaine pour demander réparation. Tout ceci dans un délai d'une semaine. « Nous n'étions pas à Sibiti pour jouer les faire-valoir, mais

claré Armand Mpourou. Il a dit se fonder sur l'article 1382 du code civil qui dispose que « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ».

Il a également expliqué que



Armand Mpourou, au centre

pour représenter le peuple. Alors nous considérons qu'il y a préjudice en la matière. Si ce n'est pas fait nous allons saisir le tribunal contre l'opposition dite républicaine. Au juge de trancher. La DDC n'est pas partie prenante de tout ce qui se passe en ce moment. Si le poste de deuxième commissaire qui revient à l'opposition n'est pas confié à la DDC, nous nous retirons de tout ce processus », a dé-

« La DDC était l'unique parti à s'opposer au changement de la Constitution. C'est ça qui a fait qu'il n'y a pas eu consensus à Sibiti. Il faut que notre parti soit membre de ce comité ad hoc comme l'œil du peuple, des militants et de tous ceux qui veulent que nous ayons une bonne gouvernance et des élections bien faites et non contestées. Nous voulons apporter un nouveau modèle de faire la politique

dans notre pays, dans la justice et non dans la corruption », a-t-il martelé.

Au sujet des recommandations de Sibiti...

Il était question d'attribuer deux sièges à l'opposition au rang de commissaire. Chemin faisant, la DDC a été écartée du processus pour des raisons que son président ignore. Il a critiqué l'attribution des quotas concernant la révision des listes électorales, car au lieu de seize localités attribuées au départ à ce parti, la DDC se retrouve avec quatre localités à superviser. Même tableau pour la Conel. Ce parti comptait, en effet, prendre la vice-présidence qui autrefois était occupée par l'Upads. « Ce poste devait normalement revenir à l'opposition », répond laconiquement Armand Mpourou.

« Les propositions ont été faites, sauf que la veille de la signature du décret, nos amis de l'opposition républicaine qui avaient la charge de transmettre les documents au ministère de l'Intérieur ont changé l'esprit de ce qu'on avait fait. C'est ainsi que la DDC ne se retrouve pas dans ce comité ad hoc. À la place de la DDC, ils ont mis un autre élément de l'opposition républicaine. Nous avons pris des engagements devant le peuple pour les défendre et suivre la mise en œuvre de cette gouvernance électorale parce que nous avons l'élection présidentielle en vue. C'est ce qui nous intéresse. Le reste n'est qu'une diversion », a fait savoir le président de la DDC.

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RÉFORME INSTITUTIONNELLE

Le projet de Constitution attribuera un statut à l'opposition

Le projet de Constitution, qui sera soumis au référendum le dimanche 25 octobre prochain, a apporté plusieurs innovations comparativement à la loi fondamentale en vigueur. Au nombre de celles-ci, on peut épingler quelques-unes, dont le statut politique de l'opposition.

Le projet de texte fondamental précise que ce statut sera déterminé par une loi qui sera votée par le Parlement. Cette innovation vise l'épanouissement d'une vie démocratique plus pleine. La nouvelle loi fondamentale institue un exécutif bicéphale, avec un président de la République placé à la tête de l'Etat et un Premier ministre.

Les articles de 60 à 92 du projet de Constitution déterminent les conditions d'élection, la fonction et les prérogatives du président de la République. Contrairement à la Constitution en vigueur, le projet réduit le mandat du chef de l'Etat à cinq ans renouvelable deux fois. Le projet de Constitution a prévu une ouverture de l'espace politique aux couches les plus dynamiques notamment aux jeunes en autorisant les Congolais âgés de 30 ans au moins à se présenter à l'élection présidentielle, contre 40 ans sous l'actuelle Constitution.

Le texte fondamental qui va être soumis au référendum précise que cette inclusion de la jeunesse dans la nouvelle République se complète par le fait que le Congolais en âge de voter pourra, dès 18 ans, se présenter à une fonction élective de type député ou élu local.

En effet, pour renforcer la représentativité et sa cohésion, le président de la République devra se concerter avec le Premier ministre pour le choix des membres du gouvernement ; étant donné que le Premier ministre sera le chef du gouvernement, qui est responsable aussi bien devant le président de la République que devant l'Assemblée nationale.

À cet effet, afin de rendre plus souples les institutions, prévenir ou gérer au mieux les conflits, qui ne manquent jamais dans la vie politique et institutionnelle, le projet de Constitution prévoit une innovation de taille : l'institution des moyens d'actions réciproques entre l'Exécutif et le Législatif. Ainsi, le président de la République pourra dissoudre l'Assemblée nationale, tandis que celle-ci pourra renverser le gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Il convient également de relever que faire du Congo un État décentralisé est l'objectif majeur de la nouvelle République. Cette exigence a été élevée au rang de norme constitutionnelle, et plus seulement législative comme dans l'actuelle loi fondamentale. La nouvelle République transfèrera aux collectivités locales des compétences dans les domaines de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ; l'urbanisme et l'habitat ; la santé de base, l'action sociale, et la protection civile ; la prévention et la réduction des risques, ainsi que la gestion des catastrophes ; l'agriculture, l'élevage et la pêche ; les transports urbains, le sport et l'action culturelle.

Outre les institutions constitutionnelles d'accompagnement de la démocratie, le projet de loi fondamentale prévoit l'ouverture aux couches montantes, aux couches féminines, ainsi qu'à tout ce qui fait la diversité dans le pays. Seront ainsi créés comme organes constitutionnels : un Conseil consultatif des femmes ; un Conseil consultatif des personnes handicapées ; un Conseil consultatif de la jeunesse ; un Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles ; un Conseil consultatif de la société civile et un Conseil consultatif du dialogue national.

Roger Ngombé

Réactions des acteurs politiques

Après l'annonce de la date de la tenue du référendum constitutionnel, prévue pour le 25 octobre, les acteurs politiques de l'opposition et de la majorité présidentielle ont donné leur point de vue sur cette consultation politique populaire.

Pascal Tsaty Mabiala, premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), premier parti d'opposition et membre du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) : « Nous ne sommes pas surpris par l'annonce du référendum parce que le président Denis Sassou N'Guesso est sur un schéma préétabli de changer la Constitution et de se maintenir au pouvoir. Mais, entre l'annonce de ce référendum et sa tenue, il y a bien une autre étape à franchir. Rien n'est encore gagné pour le président de la République. Nous nous opposerons jusqu'au bout. Il compte sur la force brutale qui est éphémère et nous comptons sur le soutien populaire. Il se trompe d'époque. La Cour constitutionnelle lui a donné un avis pour faire évoluer les institutions ; mais il nous sert un changement de Constitution.

C'est finalement la ruse et la malice. Il doit retirer son texte à soumettre au référendum ou négocier un large consensus qui n'existe pas encore dans le pays. Il s'appuie sur un dialogue qui a réuni moins de 700 personnes, alors qu'à l'occasion de notre meeting du 27 septembre, nous avons réuni au moins 30.000 personnes. Où se trouve alors la raison ? ».

Clément Mierassa, président du Parti social-démocrate congolais (PSDC), membre du Frocad : « Le président est dans sa logique. Il tient coûte que coûte à réaliser son « coup d'État constitutionnel ». Il vient de poser les dernières bases de son projet en disant simplement qu'il est là par la force et il y demeurera. C'est à la fois triste et désolant pour la démocratie congolaise, en particulier, et africaine en général. Pour nous, la lutte sera menée jusqu'au bout pour nous opposer à ce projet qui

ne repose sur aucune base juridique ».

Serges Michel Odzocki, porte-parole du Parti congolais du travail (PCT) : « Nous sommes satisfaits de l'annonce qui vient d'être faite. Le PCT, avec lui, l'ensemble des membres du pôle de consensus de Sibiti, se préparent à se lancer dans la campagne référendaire. Nous pensons que la démocratie ne s'accommode pas avec la violence. Le peuple congolais a trop souffert des conflits armés et qu'il n'en a plus besoin. Le débat politique peut se passer sans recourir à la violence. Nous invitons les Congolais à comprendre que le référendum ne devrait pas constituer le motif de déchirement ».

Antoine Gouala, président de la Fédération PCT du Niari : « Le référendum est une expression de la démocratie. Le président Denis Sassou N'Guesso est un démocrate et un homme de parole. Si le peuple lui dit non au changement de la Constitution, pendant ce référendum, je suis sûr qu'il s'inclinera ».

R.Ng.

L'opposition « radicale » rejette le référendum

Après l'annonce de la convocation du référendum sur le projet de la nouvelle Constitution, les partis et associations rassemblés au sein des plates-formes politiques dénommées Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) et l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC), ont rendu publique, le 6 octobre à Brazzaville, une déclaration dans laquelle ils envisagent de boycotter ce scrutin.

L'IDC et le Frocade ont rejeté la convocation du corps électoral en vue de l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale. « L'annonce nuitamment ce 5 octobre 2015 de la date du scrutin référendaire fixé

officiellement au 25 octobre prochain, est la manifestation devant l'opinion nationale et internationale d'un comportement brutal dont la seule intention est de faire de l'exercice du pouvoir présidentiel une propriété exclusive », a déclaré Jean-Baptiste Bouboutou Bemba.

Ainsi, ces plates-formes politiques récusent les articles 10 et 91 du projet de Constitution en débat. « Le Congo est dans une voie pleine d'incertitude et d'obscurantisme, ayant épuisé toutes les initiatives susceptibles d'emmener le président de la République à se conformer au droit », a-t-il ajouté, avant d'évoquer : « la

haute trahison vis-à-vis du peuple congolais ».

Ces forces politiques et sociales opposées au changement de la Constitution ont, pour terminer, lancé un appel à la désobéissance civile. « Peuple congolais, n'acceptons pas ce retour en arrière. Tout changement de Constitution induit une abrogation. L'abrogation de la constitution induit sans appel la déchéance de toutes les institutions. Le président de la République conduit notre pays dans une impasse en violant ainsi la Constitution de manière éhontée », a martelé Jean Baptiste Bouboutou Bemba.

Josiane Mambou Loukoulou

RÉFORME FISCALE

Les créateurs d'entreprises exonérés à partir de 2016

Le directeur général des Impôts et des domaines, Antoine Ngakosso, l'a annoncé aux contribuables, le 2 octobre à Brazzaville. Ces derniers étaient invités à la séance d'échange interactive sur les dispositions fiscales de la loi de finance de 2016. Un exercice habituel de l'administration fiscale depuis 2011, après avoir constaté l'ignorance de la loi par nombre de contribuables.

Depuis 4 ans en effet, l'administration fiscale a entrepris des réformes aussi bien administratives que structurelles. Pour 2016, elle a décidé de marquer une pause pour évaluer ses réformes mais avec quelques réajustements. Aussi elle va contribuer à la promotion de l'essor de l'entreprise

en exonérant pour la première année d'impôts les créateurs d'entreprises. Des informations communiquées, quelques modifications seront réalisées sur le régime fiscal pour l'adapter aux différentes lois sur le commerce pour mieux prendre en compte la Très petite entreprise à l'instar de la petite, moyenne entreprise. Il ressort que le régime fiscal congolais, particulièrement le régime d'imposition, n'a pas établi cette distinction au point que l'application sur le terrain pose problème. Il s'agit dorénavant d'arrimer les régimes d'imposition aux différentes entreprises que le commerce a établies.

La relocalisation des entreprises entraînera l'exonération



Antoine Ngakosso / crédit photo Mayidi Fils pour certaines d'entre elles, notamment les Très petites entreprises, dès la première année de leur création pour sécuriser et garantir leur décollage. Ce-

pendant, à la seconde année, les mêmes entreprises payeront exclusivement la patente calculée sur leur chiffre d'affaires. « Nous incitons les gens à investir, à créer des emplois à travers des activités de production ou d'import/export », a souligné le directeur général. Un autre élément relevé est le taux de l'IRPP qui passera de 45 à 40%. Plus loin, et pour aider l'État à gagner des recettes, une autre réforme porte sur la fiscalisation des marchés publics. « Les dispositions sont contenues dans une loi pour éviter d'autres exonérations sur les bons de commande. Étant entendu que l'État dépense plus sur ces marchés, il faut l'aider à gagner sur ces

mêmes marchés. Il faut que les entreprises payent la TVA sur ces marchés car ils leur rapportent des bénéfices. », a déclaré Antoine Ngakosso.

Les contribuables, saluant ces initiatives de l'administration fiscale, ont cependant relevé des comportements qui trahissent l'éthique et la déontologie comme on le constate chez certains agents. Le problème des taxes multiples liées au chevauchement des administrations a été soulevé et décrié. Notons que les prévisions budgétaires de la DGID sont estimées à 850 milliards de Fcfa cette année. Un chiffre qui peut être revu à la hausse comme à la baisse.

Nancy France Loutoumba


AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES N° 003T/SNE/DGPD/CGMP/2015

Réf. : Entretien au sol des lignes de transport d'électricité THT/HT.

1. Suivant l'avis général de passation des marchés paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics n° 168 du 22 avril 2015, la Société Nationale d'Electricité a l'intention d'utiliser ses fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'entretien au sol des lignes de transport d'électricité HT-THT de LOUDIMA à DOLISIE.
2. A cet effet, elle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux susmentionnés.
3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent se renseigner sur le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Marchés, sis 2ème étage de l'immeuble du siège social de la SNE de 08h00 à 15h00. Ils peuvent également s'en procurer à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de 600 000 F CFA, payable en espèce.
5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 09 Novembre 2015 à 13h00 et seront ouvertes le 09 Novembre 2015 à 14h00 en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à l'adresse ci-après : salle des réunions de l'immeuble du siège social de la SNE, sise 4ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une garantie d'offre, d'un montant de cinq millions (5 000 000) de Francs CFA est requise. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres et être adressées à l'attention de Monsieur Louis KANOHA ELENGA, Directeur Général Président du Directoire/corneilleobonga@yahoo.fr, amourespoirabe@yahoo.fr, Tél : 222 281 06 58/242 05 538 08 02/ 242 06 688 88 58/ 242 05 076 13 50.

Fait à Brazzaville, le
Le Directeur Général
Président du Directoire,
Louis KANOHA ELENGA.-


AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES N° 020F-2/SNE/DGPD/CGMP/2015

Objet : Acquisition de 300 compteurs électroniques moyenne tension et accessoires

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à la décision portant déclaration infructueuse l'avis d'appel d'offres, référencé 020F/SNE/DGPD/CGMP/2015 du 11 juin 2015.
2. La Société Nationale d'Electricité a prévu dans son budget d'investissement des fonds pour financer l'acquisition de compteurs électroniques permettant de poursuivre l'opération pose compteurs à tous les clients de Brazzaville et Pointe-Noire. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché n° 020F-2/SNE/DG/CGMP/2015 portant sur l'acquisition de 300 compteurs électroniques MT.
3. A cet effet, elle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ce matériel. La liste exhaustive des fournitures est contenue dans le dossier d'appel d'offres (bordereau descriptif et quantitatif).
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent se renseigner sur le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Cellule de Gestion des Marchés Publics, 2^e étage de l'immeuble du siège social de la SNE de 08h00 à 15h00. Ils peuvent également s'en procurer à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de 125 000 F CFA, payable en espèce.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 09 Novembre 2015 à 13h00 et seront ouvertes le 09 Novembre 2015 à 14h00 en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à l'adresse ci-après : salle des réunions de l'immeuble du siège social de la SNE, sise 4ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une garantie d'offres, d'un montant de deux millions (2 000 000) de Francs CFA est requise. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission et être adressées à l'attention de Monsieur Louis KANOHA ELENGA, Directeur Général Président du Directoire/corneilleobonga@yahoo.fr; amourespoirabe@yahoo.fr, Tél : 222 81 06 58/ 242 05 538 08 02/ 242 05 076 13 50/ 242 06 688 88 58.

Fait à Brazzaville, le
Le Directeur Général
Président du Directoire,
Louis KANOHA ELENGA.-


AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 009F/SNE/DGPD/CGMP/2015

Objet : Acquisition des cellules pour poste.

1. La Société Nationale d'Electricité a prévu dans son budget d'investissements des fonds pour financer l'acquisition du matériel électrique permettant de répartir et distribuer l'énergie électrique produite par la centrale électrique du Congo (CEC). Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture portant sur l'acquisition des cellules 20 Kv du poste HT-THT de Mongo Kamba 2.
2. A cet effet, elle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ce matériel. La liste exhaustive des fournitures est contenue dans le dossier d'appel d'offres.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National, ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent se renseigner sur le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Marchés, 2ème étage de l'immeuble du siège social de la SNE de 08h00 à 15h00. Ils peuvent également s'en procurer à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de 125 000 F CFA, payable en espèce.
5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 09 Novembre 2015 à 13h00 et seront ouvertes le 09 Novembre 2015 à 14h00 en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à l'adresse ci-après : salle des réunions de l'immeuble du siège social de la SNE, sise 4ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une garantie d'offres, d'un montant de quatre millions (4 000 000) de Francs CFA est requise. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission et être adressées à l'attention de Monsieur Louis KANOHA ELENGA, Directeur Général Président du Directoire/corneilleobonga@yahoo.fr; amourespoirabe@yahoo.fr, Tél : 222 81 06 58/ 242 05 538 08 02/ 242 06 688 88 58/ 242 05 588 88 58.

Fait à Brazzaville, le
Le Directeur Général
Président du Directoire,
Louis KANOHA ELENGA.-

DU NOUVEAU À POINTE-NOIRE

Pour un long et court séjour à Pointe-Noire au Congo Brazzaville, choisissez un seul cadre pour la location des chambres climatisées avec un point cuisine:

Contactez Archange au:

00 242 066 527 529

05 529 49 49

06 820 00 73

Archange est situé non loin du marché de Siafoumou et du Dr Mongo

Soyez les bienvenus

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle LOUTAYA MBONGO Elia Mélissa. Je désire désormais être appelée DEFOUNDOUX MBONGO Loutaya Elia Mélissa.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.


NECROLOGIE

Paterne Kiakouama, agent des Dépêches de Brazzaville, Guylpin Ndoudi et famille informent les amies et connaissances, le décès à Brazzaville de leur sœur et mère, Elodie Faustella Samba.

L'inhumation aura lieu le jeudi 8 octobre d'après le programme qui suit :

9h00 : levée de corps à la morgue du CHU ;

10h00 : recueillement en l'église évangélique de Makélékélé à Matour ;

13h00 : départ pour le cimetière Loukanga ;

16h00 : fin de cérémonie.

Que l'âme de notre sœur repose en paix.

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Nous ne voulons plus avoir une armée où il y a une armée dans l'armée. »

Michel Kafando, président de transition burkinabè, RFI, 03 octobre 2015

« Il y a en politique des valeurs fondamentales : la cause du peuple, la démocratie, la paix. Et lorsque qu'à partir d'un certain moment on constate qu'on n'a pas réalisé ce pourquoi on s'est engagé, il faut avoir la générosité d'esprit de s'effacer pour laisser à d'autres d'essayer. »

Abdoulaye Bathily, Sénégalais, représentant spécial de l'ONU en Afrique centrale, RFI, 06 octobre 2015

« La seule vraie question n'est plus de savoir quelle est l'origine de chacun, mais quel est l'avenir commun. »

Tariq Ramadan, Université d'Oxford, Le point, 28 septembre 2015

« Si l'État islamique s'installe, que le Liban tombe et qu'il y a la jonction avec le Maghreb où les États sont fragiles, tout le monde le sait, ça ne sera pas 1 ou 2 millions de migrants qui arriveront dans notre pays, mais des dizaines de millions avec un chaos. Il est temps d'agir. »

Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, président de Debout la France, RFI, 02 octobre 2015

« L'Histoire avec un grand H nous invite à mériter le statut de descendants des bâtisseurs de pyramides en lieu et place du destin de mendiants planétaires dans lequel «l'ordre mondial» actuel cherche à nous confiner. »

Amadou Tidiane Wone, ancien ministre sénégalais, Le Quotidien, 1^{er} octobre 2015

AFFAIRES FONCIÈRES

Des directives pour une bonne gouvernance des terres

Les cadres du ministère des Affaires foncières et du domaine public s'imprègnent des directives volontaires pour une gouvernance responsable portant sur les terres, les forêts, les pêches ainsi que les questions intersectorielles, définie par le Comité chargé de la sécurité alimentaire mondiale.

turelles. C'est dans le but de garantir la sécurité à tous, que le Comité chargé de la sécurité alimentaire mondiale a mis en place des directives volontaires.

C'est depuis 2004 que la Répu-



Une vue des participants à l'atelier de sensibilisation

Organisé par le gouvernement en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, cet atelier national a pour objectif de permettre aux participants d'examiner la possibilité de faire usage des directives dans la conduite des initiatives en cours sur la gouvernance foncière en République du Congo. Ils définiront également au cours de ces échanges, des actions prioritaires permettant d'améliorer les processus en cours dans le domaine foncier.

« Des droits fonciers inadaptés et non sécurisés augmentent la vulnérabilité, la faim et la pauvreté. Ils peuvent conduire à des conflits et dégradations environ-

nementales lorsque des utilisateurs se disputent le contrôle de ces ressources », indique un document sur les directives volontaires. « L'éradication de la faim, de la pauvreté et l'utilisation durable de l'environnement dépendent de la façon dont les populations, les communautés et d'autres parties prenantes disposent d'un accès aux terres, aux pêches et aux forêts. Et, il s'avère que l'accès aux ressources naturelles est défini et réglementé par des systèmes foncières », souligne le même document.

Signalons que les populations et communautés dans le monde vivent dans la famine et la pauvreté faute d'accès aux ressources na-

turelles. C'est dans le but de garantir la sécurité à tous, que le Comité chargé de la sécurité alimentaire mondiale a mis en place des directives volontaires. C'est depuis 2004 que la République du Congo s'est engagée dans ce processus de réforme foncière. Avant l'indépendance, la terre appartenait à l'Etat français. De 1960 à 1991, le principe de propriété privé étant aboli, l'Etat congolais devint seul propriétaire. Cependant, le manque de cadre juridique réglementant les droits fonciers et coutumiers a donné lieu jusqu'à nos jours, à des comportements anarchiques. D'où, l'entrave à l'augmentation de la production et de la productivité agricole répertoriée sur l'ensemble du territoire national, lors de l'élaboration du cadre de programmation de ce pays.

Lopelle Mboussa Gassia

ABONNEZ-VOUS

Votre journal au bureau ou à domicile

Contact : 05 532 01 09

Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville
L'actualité au quotidien

ENTREPRISES D'ETAT

Dix agents de la SNDE formés en comptabilité et finances

Après neuf mois de formation en gestion administrative puis en comptabilité et finances au Centre de recyclage et perfectionnement administratif, les cadres de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) ont reçu leurs diplômes de fin de stage, le 2 octobre.

« Vous avez subi une formation pour être comptés désormais parmi ceux qui offrent à notre structure un équilibre et une

certaine assurance. Vous étiez les attachés d'administration. Vous voici devenu pleinement responsables des services administratifs, financiers et comptables. Nous comptons sur les résultats que vous allez désormais produire dans les nouvelles fonctions que vous allez occuper dans notre administration », a déclaré le directeur général de la SNDE, Louis Patrice Ngagnon.

« On apprend jamais assez. C'est vrai que les neuf mois de formation n'ont pas été faciles du fait qu'on devait aussi venir au service. Je suis certain de rendre mieux qu'auparavant », a indiqué un récipiendaire. Rappelons que cette formation vient après celle organisée en septembre dernier à Brazzaville et à Pointe-Noire, au profit des conducteurs de motocyclettes.

L. Mb.G.

LEBENBAY

Immigration USA. Vivre. Travailler ou étudier aux USA. Loterie. Plus de 50.000 Visas disponibles grâce au diversity Visa (DV)

TEL/ 05 588 69 76 / 06 505 28 25

Adresse : Rond point - la coupole - 59 rue Kimpanzou Mougali Mucodec

Date limite le 2 novembre 2015-



INFO RENTREE 2015 - 2016 :

Dernières inscriptions

ESCIC est une école de la Chambre de Commerce de Paris et de Pointe- Noire.

DES DIPLOMES FRANÇAIS :

Pour les bacheliers : une formation polyvalente en management d'entreprisenièrement en anglais (BBA) diplôme international délivré par l'IFAM.

Pour les détenteurs d'un BTS : 3^{ème} année de BBA en Français.

Pour les salariés : des formations en Master 1 et Master 2 en cours du soir.

Tel : 06 6388587 ; 04 43 14827 - Escicinfo2013@gmail.com ; www.escic-cg.com

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ÉCONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE



AVIS DE CLÔTURE EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

« EOG 6,00% Net 2015-2020 »

L'Etat Gabonais, représenté par le Ministre du Développement Durable, de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective, Son Excellence Monsieur Régis IMMONGAULT et ses partenaires, l'Union Gabonaise de Banque, SCB Cameroun, BGFI Bourse et Financia Capital, ont le plaisir d'annoncer au public la clôture avec succès de l'Emission d'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne « EOG 6,00% Net 2015-2020 » en date du 25 septembre 2015.

Ladite opération a été sursouscrite à hauteur de 106%.

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

Nature de l'opération	Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne
Lieu de cotation	BVMAC
Montant initial de l'émission	80 000 000 000 FCFA
Montant collecté	84 616 530 000 FCFA
Montant retenu	84 616 530 000 FCFA
Nombre de titres	8 461 653 obligations
Valeur nominale	10 000 FCFA
Maturité	5 ans
Date de jouissance	29/09/2015
Date d'échéance	29/09/2020
Mode de remboursement	Amortissement linéaire avec un différé d'un (1) an (capital uniquement)
Objet de l'opération	Financement des Travaux d'aménagement et de réhabilitation des voiries urbaines de Libreville

L'opération a intéressé des investisseurs de divers pays (Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun, Congo Brazzaville, Togo, Etats Unis), de différentes catégories : Personnes Morales (Banques, Caisses de retraite, Assurances, Etablissements financiers, Sociétés...) et Personnes Physiques (Fonctionnaires, Professions Libérales, Agents du secteur privé, Agents d'Organismes Internationaux...).

Catégorie des Investisseurs	Montant souscrit	Montant alloué	Part en pourcentage %
Personnes Physiques	2 169 030 000 FCFA	2 169 030 000 FCFA	2.56 %
Personnes Morales	82 447 500 000 FCFA	82 447 500 000 FCFA	97.44 %
Total Général	84 616 530 000 FCFA	84 616 530 000 FCFA	100 %

Le Ministre du Développement Durable, de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective, le Conseiller Financier de l'Etat Gabonais l'Union Gabonaise de Banque, l'Arrangeur SCB Cameroun, les Co-chefs de file BGFI Bourse et Financia Capital, ainsi que les membres du syndicat de placement, remercient vivement l'ensemble des souscripteurs pour leur confiance et leur contribution au succès de cet emprunt obligataire.

Le Ministre du Développement Durable, de l'Economie,
de la Promotion des Investissements et de la Prospective

Régis IMMONGAULT

Conseiller Financier



Union Gabonaise de Banque
Groupe Attijariwafa bank

Arrangeur



SCB Cameroun

Co-chefs de File



Cotation



BVMAC

Syndicat de placement : BGFI Bourse - Crédit du Congo - Financia Capital - LCB Capital - Union Gabonaise de Banque

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le numéro COSUMAF-APE-01/15

EDUCATION

Des syndicalistes des ministères des enseignements saluent la reprise des cours

Dans un message rendu public, le 5 octobre à l'occasion de la Journée internationale de l'enseignant, le bureau exécutif national du panel des syndicalistes des ministères des enseignements a invité tous les enseignants à vaquer librement à leurs occupations pédagogiques avec assiduité et ponctualité.

Le panel a également exhorté le personnel enseignant au respect de l'éthique et de la déontologie du métier pour un meilleur rendement en fin d'année scolaire 2015-2016. Les syndicalistes des ministères des enseignements ont aussi rendu un hommage mérité à la médiation assurée par le ministre du Travail et de la sécurité sociale, président du comité national du dialogue social, Florent Ntsiba, quant à l'apaisement de la rentrée scolaire 2015-2016.

« Cette médiation a permis aux enseignants d'obtenir, entre autres, le principe de signature et de publication du statut particulier des personnels de l'éducation nationale, dans les brefs délais ; la publication des quotas de recrutement des enseignants prestataires, bénévoles et finalistes des écoles professionnelles quoique insignifiants ; le paiement des rappels de solde d'activités dus aux enseignants », se sont-ils réjoui.

Rappelons que la Journée internationale de l'enseignant est célébrée le 5 octobre de chaque année depuis 1994. À cette occasion, de nombreuses activités sont organisées dans le but de sensibiliser sur l'importance et au rôle de l'enseignant dans le système éducatif. Ces activités portent aussi sur l'examen de la qualité et des conditions de travail des enseignants de par le monde. L'Unesco commémore ainsi la signature, entre elle et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), respectivement en date du 5 octobre 1966 et du 11 novembre 1997, des recommandations concernant le personnel enseignant de la maternelle, du primaire et du secondaire d'une part, et d'autre part du supérieur.

Mais au Congo, cette journée n'a jamais été officiellement commémorée par les autorités depuis plusieurs années. Seuls quelques syndicats des enseignants prennent parfois l'initiative de rassembler leurs membres à leur manière.

Parfait Wilfried Douniama

AKER SOLUTIONS CONGO SA

Société anonyme avec administrateur général
Capital : 10.000.000,00 de francs CFA
Siège social : 189 rue Litongu,
Centre-Ville, Point-Noire, Congo, BP: 1154
R.C.C.M.: CG/PNR/13B732

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 28 septembre 2015, dûment enregistré le 2 octobre 2015 à la recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre, sous le numéro 7200, folio 172/43, par suite de la démission de Monsieur Trond Kotveit, Administrateur Général de la Société et, en vertu de l'article 14.1 des statuts de la Société, l'actionnaire unique a notamment décidé :

- de nommer monsieur Hans Olav AMUNDSEN en qualité de nouvel Administrateur Général
- de la Société et ce, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dépôt légal de l'acte a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 2 octobre 2015 et enregistré sous le numéro 15 DA 1347.

Pour avis,
L'Administrateur Général

INTERNET MOBILE

L'arnaque de trop ?

Le mot « arnaque » a été plusieurs fois prononcé par des consommateurs de l'Internet mobile ces dernières semaines. Il a recours aux nouveaux tarifs qu'ils jugent non conformes aux prix utilisés par les opérateurs de téléphonie mobile.

Les forfaits illimités ayant été presque interrompus depuis plusieurs semaines par le plus grand opérateur de téléphonie mobile au Congo, la crise de l'Internet a pris un nouvel axe. Les nouveaux tarifs dont on explique avoir amélioré les réseaux font, cependant, grincer les dents. Décidément, la société Airtel Congo, dernier rempart des internautes pour la plupart mobile, du fait de ses offres jadis prisées, est entrée dans les rangs.

Comme sa rivale MTN qui avait, depuis, fait le choix d'économiser son Internet mobile, Airtel Congo a fauché le rêve des millions d'abonnés qui ont vu leur panier de giga et de mega être réduit, en payant malgré cela et presque la même chose qu'avant. Le forfait de 1GB le jour taxé à 37.900 le mois en illimité a disparu. La même offre est servie aujourd'hui à 10.000 en volume.

Des petites sociétés et associations avaient pris l'habitude de souscrire à 5GB le jour soit 150GB offert pour un mois en illimité à 59.900. Pour le même montant et le même volume proposé au format « forfait limité » par Airtel, l'offre est réduite trois fois soit 50GB. Aujourd'hui, avec 1,7GB offert par ce forfait superflu, le téléchargement

d'un fichier de 5GB se fera en 3 jours. Une aberration, s'étonne la plupart d'abonnés. « C'est de l'arnaque pure et simple car on ne contrôle rien », hurlent-ils ici et là. Pire, lorsque ce volume internet journalier est épuisé, il faut attendre le jour prochain pour prétendre avoir une connexion. « Si vous tentez d'activer un autre forfait en ce moment-là avec la même Sim, vous annulez celui en cours. C'est regrettable », se lamente Christ, étudiant en sciences et technologies de la communication à l'université Marien-Ngouabi. Passionnés des forfaits des nuits, les jeunes sont désemparés. À 500 FCFA, ils avaient l'opportunité de bénéficier de 1GB toute la nuit, nécessaire, soulignent-ils, pour quelques nettoyages antivirus et quelques téléchargements essentiels. Depuis des semaines, l'offre est passée au double avec 1GB en volume et épuisement direct. Autant d'exemples qui laissent perplexes. Peu informés, les consommateurs se sont posés des questions sur l'augmentation des tarifs des forfaits Internet, notamment chez Airtel. MTN était déjà dans la grande liste des abonnés qui boudent les forfaits en volume peu agréables et, surtout, moins fiables.

Appelée à se justifier par quelques internautes sur la toile, sur les réseaux sociaux notamment, la société Airtel a expliqué lundi sur son compte twitter que la décision d'annuler les forfaits illimités viendrait de l'Agence de régulation et des communications électroniques. C'est donc sur instruction du régulateur qu'ils ont annulé les forfaits illimités pour, précise-t-on, « améliorer la qualité des forfaits volume ». La mauvaise qualité du réseau chez Airtel observée ces dernières années serait donc due au volume très considérable d'Internet affecté par ce dernier a ses abonnés. Dans les couloirs de la société, on murmure qu'une étude de marché a montré que les abonnés souhaitaient un Internet plus vite à un prix abordable. Ce qui est sûr, c'est que l'Internet offert ces derniers jours semble être de bonne qualité. Mais l'absence de traçabilité dans la taxation des offres de manière globale laisse croire qu'il s'agit d'une arnaque de trop. Entre des concepts commerciaux dits « volume » ou « forfaits illimités » d'Internet mal expliqués aux consommateurs, il est clair que la communication soit brouillée. La qualité douteuse des réseaux avec son cortège de maux qui s'accompagne encore des ponctions furtives de crédit est déjà considérée comme une arnaque. Internet reste encore un problème, malgré des épilogues sur le haut débit, paraît-il, aux portes des maisons.

Quentin Loubou



Wildlife Conservation Society Programme Congo (WCS-Congo)

B.P. 14537
Brazzaville, République du Congo
Téléphone : 242 05 747 21 21
Email : wcscongo@wcs.org

International Programs
2300 Southern Blvd
Bronx, NY 10460
Tel : 718-220-1387

AVIS DE RECRUTEMENT

Poste : Guide d'Ecotourisme
Basé : à Bomassa

Dans le cadre des activités de **WCS programme Congo**, nous cherchons 01 Guide d'Ecotourisme. Il/elle sera sous l'autorité et la supervision du Responsable d'écotourisme de la Fondation Nouabale Ndoki et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel des projets.

Il/elle aura les principales responsabilités suivantes :

- Organiser les voyages et faire le soutien administratif ;
- Assurer la sécurité et la logistique des touristes à l'arrivée et au départ à l'Aéroport de Ouesso et au port ;
- Assurer la gestion des activités touristiques ;
- Traduire les documents en Français et en Anglais ;
- Planifier et faciliter les réunions de l'équipe d'écotourisme de façon régulière ;
- Autres (Pour les termes de référence détaillés, veuillez consulter le tableau d'affichage au bureau de WCS Brazzaville -151 Avenue General De Gaulle -Plateau ville).

Compétences requises :

- Bonne connaissance de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs)
- Etre attentif au résultat final et répondre positivement aux critiques ;
- Faire preuve de conscience professionnelle ;
- Démontrer de bonnes capacités d'organisation et de communication, Faire preuve d'anticipation et de beaucoup d'attention quant à la gestion des détails.

Profil requis :

- Diplôme universitaire requis
- Excellente maîtrise du français, l'anglais et lingala.

Veuillez envoyer votre Curriculum vitae avec une lettre de motivation à l'adresse suivante : Mr. Le Directeur Administratif et Financier - Wildlife Conservation Society (WCS) 151 Avenue General De Gaulle -Plateau Ville - Brazzaville B.P.14537, ou à l'adresse e-mail : wcscongo@wcs.org au plus tard le 19 Octobre 2015. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés à passer le test d'évaluation.

Le candidat retenu à ce poste doit fournir les compléments de dossier ci-après : copie de ses diplômes, casier judiciaire bulletin N#3 et acte de naissance.

Fait à Brazzaville, le 05 Octobre 2015
WCS - Congo Program
151 Avenue General De Gaulle-Brazzaville

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MI

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Lundi 05 Octobre au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la Ré-

publique, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement. Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, à savoir :

-La présentation par le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Réforme de l'Etat, Me Aimé Emmanuel YOKA, d'un projet de Loi portant Loi constitutionnelle.

-La présentation d'un projet de décret portant ouverture de crédits au titre d'avance pour l'année 2015 par le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, M. Gilbert ONDONGO

- Sur le projet de Loi portant Loi constitutionnelle.

Lors de son Message à la Nation du 22 septembre dernier, le Président de la République a informé le peuple congolais de sa décision, mûrie par des mois de réflexion et d'écoute des aspirations du Congo profond, de convoquer le corps électoral, afin de trancher le débat nourri par celles et ceux qui, pour les uns, aspiraient à voir les institutions de la République évoluer, et ceux qui souhaitaient le statut quo.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat avait apporté des précisions sur la procédure qu'il entendait voir mener afin d'arriver à la consultation du peuple congolais, avec, en premier lieu, la mise en place d'une commission constitutionnelle.

Cette Commission a été effectivement mise en place avec la publication de deux décrets du Président de la République, à savoir :

-Décret n°2015-914 du 21 septembre 2015 portant création de la Commission d'élaboration du projet de Constitution ;

-Décret n°2015-915 du 21 septembre 2015 portant nomination des membres de la Commission d'élaboration du projet de Constitution.

La Commission, présidée par le Professeur Placide MOUDODOU, éminent juriste, et composée d'éminentes personnalités reconnues pour leur expérience et leurs compétences multiformes, s'est immédiatement mise au travail.

Elle avait comme feuille de route, les orientations reçues de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, telles que celui-ci les avait définies lors de son Message à la Nation, à savoir, l'élaboration d'un projet de loi constitutionnelle énonçant, je cite : « les principes fondamentaux de la République, définissant les droits et devoirs des citoyens et fixant les nouvelles formes d'organisation et les nouvelles règles de fonctionnement de l'Etat », Fin de citation.

D'autre part, la Commission avait comme termes de référence politiques, juridiques et techniques les conclusions du Dialogue national tenu à Sibiti (département de la LEKOU-MOU).

Le Dialogue national, auquel 629 personnes, des cadres politiques de toutes obédiences, des représentants de la société civile, des confessions religieuses, bref les forces vives de la Nation, avaient pris part, s'est prononcé à une très forte majorité en faveur du chan-

gement de la Constitution du 20 janvier 2002.

Le consensus s'étant dégagé en faveur du changement, puisque le consensus, en politique, c'est le point de vue exprimé par le plus grand nombre, ce qui a été le cas à Sibiti, l'élaboration d'un projet de texte à soumettre directement au peuple, par voie de référendum était justifiée aux doubles plans politique et constitutionnel.

Il convient d'ajouter que, munie de cet ensemble d'éléments précis, conclusions du Dialogue comme orientations du Chef de l'Etat, ladite commission ne pouvait que faire diligence et rendre rapidement son Rapport au Président de la République.

Conformément à l'article 118 de la Constitution, de soumettre pour avis à la Cour Suprême, le projet de Loi constitutionnelle, avant son examen par le Conseil des Ministres.

Par l'Avis n°024/C.S.15 du 02 octobre 2015, la Cour Suprême, et ce conformément à l'article 118 alinéa 2 de la Constitution, tout



en se déclarant compétente pour examiner l'avant-projet à elle déferée, a autorisé le Gouvernement à procéder à l'examen et à l'adoption de ce qui est donc devenu le projet de loi portant Loi constitutionnelle.

C'est donc au terme de ce cheminement, et ayant scrupuleusement respecté les textes en vigueur, que Son Excellence, Monsieur le Président de la République a convoqué le Conseil des Ministres qui a eu lieu ce jour.

Présentant le projet de Loi portant Loi constitutionnelle, le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Réforme de l'Etat, Me Aimé Emmanuel YOKA, a d'abord rappelé les circonstances qui président à la présentation de ce projet. En effet, il a rappelé que, depuis plusieurs mois, le débat citoyen s'était cristallisé dans le pays et au sein de la classe politique, entre les tenants de l'évolution des institutions de la République et les tenants du statut quo, amenant le Président de la République à organiser ce débat en lui offrant des mécanismes plus transparents et démocratiques propres à notre culture bantoue.

Le Ministre d'Etat a ensuite rappelé qu'au regard de la Constitution du 20 janvier 2002, l'option de préparer un projet de texte à soumettre directement par voie de référendum au Peuple du Congo trouve sa légitimité consti-

tutionnelle dans les dispositions des articles 3 alinéa 1er et 110 alinéa 3 de la Constitution, selon lesquelles, je cite : « la souveraineté nationale appartient au Peuple, qui l'exerce au moyen du suffrage universel par ses représentants élus, ou par voie de référendum, Fin de citation pour l'article 3 al. 1er.

Et, je cite encore, « le Parlement a l'initiative des lois concurremment avec le Président de la République », Fin de citation, pour l'article 110 al. 3.

Il a conclu ce point en indiquant que la démarche, qui aboutit ce jour à l'examen par le Conseil des Ministres, moment particulièrement historique, était sous tendue par une approche légitime, légale et respectueuse des procédures reconnues comme telles de par le monde.

Sur le fond, le texte proposé au suffrage du peuple pour être exécuté comme nouvelle Constitution de la République du Congo, comporte un préambule et 241 articles répartis dans 21 titres.

Enonciation déclarative, comme il est d'usage dans toutes les Constitutions, le nouveau préambule proclame l'attachement du peuple du Congo à la paix, vertu cardinale à préserver, à la forme unitaire et au caractère indivisible mais décentralisé de l'Etat, à l'unité nationale et à la cohésion sociale. Il énonce les principes d'égalité, de fraternité, de partage et de solidarité comme les valeurs constituant le socle de la République et de l'Etat. Le dialogue y est perçu comme le moyen de règlement pacifique des désaccords ou conflits d'ordre politique.

Le préambule nouveau proclame également que la souveraineté nationale est inaliénable, et que les richesses nationales doivent servir au développement de la Nation congolaise.

Par ailleurs, les droits et libertés fondamentaux qui constituent les grands principes juridiques que le Congo a entendu de tout temps respecter, ainsi que les instruments juridiques internationaux sur les droits humains dûment ratifiés par la République font partie intégrante du préambule du projet de Constitution.

Le Titre 1er, sur l'Etat et la souveraineté, innove sur un point essentiel : l'Etat congolais devient un Etat unitaire, indivisible et décentralisé.

En constitutionnalisant la décentralisation comme objectif majeur des prochaines années, et comme moyen de gouverner au plus proche des citoyens, le projet de loi va permettre, une fois adopté par le peuple, de transférer aux collectivités locales de nombreuses compétences jusqu'ici gérées par l'Etat central, d'assurer un transfert substantiel de ressources financières pour assurer le développement de politiques locales dans les domaines de la vie locale qui intéressent les Congolaises et les Congolais, pas seulement ceux des grandes villes, mais aussi et surtout ceux de l'arrière pays. Ce « choc de gouvernance » va contribuer assurément à accélérer le développement intégral du pays et l'inclusion économique et sociale de nos populations.

Au Titre II, intitulé « Des droits et libertés et devoirs des citoyens », il convient de relever une innovation essentielle, à savoir l'abolition de la peine de mort en République du Congo. Le Congo se conforme ainsi totalement à la proclamation constitutionnelle du caractère sacré de la personne humaine, qui existait dans la Constitution de 2002, et qui proscrivait déjà tous les actes de torture, les traitements cruels et inhumains.

Autre innovation majeure, outre le rappel de la garantie des grandes libertés publiques et individuelles : la prise en compte de la situation particulière des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap, avec l'obligation constitutionnelle pour l'Etat de contribuer à l'épanouissement de ces catégories.

Le projet de Constitution fait en outre de l'objectif de parité hommes/femmes, une norme constitutionnelle qui devra être au cœur des politiques des institutions de la Nouvelle République.

Le Titre III, « Des partis politiques », contient pour sa part, deux innovations majeures : la première consiste en la libre adhésion aux partis qui est érigée en norme constitutionnelle, ce qui n'était pas le cas dans la Constitution de 2002.

La seconde innovation, décisive pour l'épanouissement d'une vie démocratique encore plus pleine, est la reconnaissance constitutionnelle d'un statut de l'Opposition politique, statut qui sera déterminé par une loi qui sera votée par le Parlement.

Les Titres IV, V et VI traitent du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et des rapports entre eux.

Ces Titres expriment pleinement le véritable « choc de gouvernance » qui sera la caractéristique de la Nouvelle République, si tel est le désir du peuple. C'est en effet là que s'exprime pleinement la volonté de changement de la gouvernance telle qu'exprimée lors des différents débats qui se sont déroulés dans le pays, et notamment lors du Dialogue national de Sibiti.

En effet, notre système politique connaîtra, avec l'adoption de ce projet de Constitution, une transformation fondamentale. Dans la

MINISTRES DU LUNDI 05 OCTOBRE 2015

perspective d'un partage du pouvoir, la valeur « partage » pouvant être considérée comme issue de « l'esprit du dialogue de SIBITI », le projet de Constitution prend le contre pied de l'actuelle Constitution : il est en effet institué un Exécutif bicéphale, avec un Président de la République, placé à la tête de l'Etat, et un Premier Ministre.

Les articles 60 à 92 du projet de Constitution déterminent les conditions d'élection, la fonction et les prérogatives du Président de la République. Première innovation : le mandat du Chef de l'Etat est réduit de 7 à 5 ans. Il est renouvelable deux fois.

Comme on le voit, la limitation des mandats est bel et bien maintenue et consacrée.

Pas de Président éternel, éternellement au pouvoir donc.

De plus, il a été tenu compte de la nécessité de soumettre plus rapidement le Président de la République à la sanction du peuple, ce qui va renforcer la « respiration démocratique » dans notre pays.

Ajoutons, toujours dans la filiation des conclusions de SIBITI, lesquelles avaient amené de nombreux participants à souhaiter une ouverture de l'espace politique aux couches les plus dynamiques du pays, et notamment sa jeunesse, le projet prévoit d'autoriser les Congolais âgés de 30 ans au moins à se présenter à l'élection présidentielle, contre 40 ans sous l'actuelle Constitution.

Cette inclusion du Congo de demain, c'est à dire la jeunesse, dans la République nouvelle, se complète, je le dis ici pour illustration, par le fait que tout Congolais en âge de voter pourra, dès 18 ans, se présenter à une fonction élective de type député ou élu local.

Ainsi, un jeune de 30 pourra, dans l'absolu, être candidat et, pourquoi pas, élu Président de la République. Un jeune de 18 ans, pourra, également, si tel est le désir des électeurs concernés, être élu député.

En revenant à l'organisation du pouvoir exécutif, il convient de noter que, pour renforcer la représentativité et sa cohérence, si le Président de la Nouvelle République, nommera le Premier Ministre et les membres du Gouvernement, il devra se concerter avec le premier pour le choix des Ministres, ce qui donnera au Premier Ministre des prérogatives constitutionnelles importantes et une véritable autorité sur les membres de l'Exécutif.

Autre proposition majeure : la mise en accusation éventuelle du Chef de l'Etat, pour des manquements graves aux devoirs de sa fonction, de l'exception qu'elle était dans la Constitution de 2002, devient normale, faisant du Président de la République, comme tous les sujets de l'Etat, un justiciable comme les autres, nonobstant le privilège de juridiction lié au caractère éminent de sa fonction. Le projet de loi réaffirme donc plus profondément que l'actuelle Constitution, un principe fondamental qui est celui de l'absence totale d'impunité des agents publics, et donc du premier d'entre eux, à savoir le Chef de l'Etat.

Changement majeur encore : le Premier Ministre sera le Chef du Gouvernement, à la place du Chef de l'Etat. La République renoue ainsi avec une des traditions constitutionnelles de notre pays et prend en compte

l'exigence de partage réclamée tant lors du Dialogue de Sibiti que par les partis politiques et la société civile congolaise.

Le Premier Ministre est doté de prérogatives puissantes, à même de lui permettre d'imprimer sa marque sur la politique quotidienne du pays puisque, selon l'article 94, et après concertation avec le Président, il détermine, en concertation avec le Chef de l'Etat, la politique économique et sociale de la Nation, et il est seul chargé de la conduire, avec le Gouvernement.

Le projet de loi apporte également une réponse constitutionnelle à une demande générale de la classe politique et de la société civile du Congo : le Premier Ministre et son Gouvernement seront responsables aussi bien devant le Président que devant l'Assemblée Nationale.

Pour rendre toute leur souplesse à nos institutions, prévenir et gérer au mieux les conflits qui ne manquent, hélas jamais dans la vie politique et institutionnelle, le projet de Constitution prévoit une innovation de taille : l'institution de moyens d'actions réciproques entre l'Exécutif et le Législatif. Ainsi, le Président de la République pourra dissoudre l'Assemblée Nationale, tandis que celle-ci pourra renverser le Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Ces mesures permettront assurément de modifier en profondeur la gouvernance du Congo, et permettra de renforcer le pouvoir de contrôle du Parlement sur l'action du Gouvernement, ce qui est un souhait général des Congolaises et des Congolais.

Enfin, le projet a précisé et clarifié les rapports entre les deux pouvoirs, exécutif et législatif, en déterminant de manière plus exhaustive les domaines respectifs de la loi et du règlement.

Les Titres VII à XVII du projet de Constitution reprennent pour l'essentiel les dispositions actuelles qui consacraient le pouvoir judiciaire, un certain nombre d'institutions constitutionnelles d'accompagnement de la démocratie (Médiateur de la République, Commission des droits de l'homme, Conseil supérieur de la communication, etc.), certains instruments de gestion de l'Etat (Force Publique, notamment), et enfin les conditions de ratification des traités et accords internationaux.

Il convient de relever, au titre XIV sur les collectivités locales, que c'est là qu'un choc de gouvernance est particulièrement marqué. Faire du Congo un Etat décentralisé est un objectif majeur de la Nouvelle République. Cette exigence a été élevée comme on l'a vu, au rang de norme constitutionnelle, et plus seulement législative comme dans la Constitution actuelle. Concrètement, la Nouvelle République transfèrera dans les meilleurs délais aux collectivités locales, des compétences aussi importantes, dans la vie quotidienne des Congolaises et des Congolais, que :

- l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- la santé de base, l'action sociale, et la protection civile ;
- la prévention et la réduction des risques, ainsi que la gestion des catastrophes ;
- l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- les transports urbains ;

-le sport et l'action culturelle.

Par contre, les Titres XVIII et XIX contiennent des innovations majeures à même de renforcer le « vivre ensemble » dans notre pays, et de donner un caractère encore plus inclusif aux futures institutions du Congo.

Le Titre XVIII, intitulé « Du statut des anciens dirigeants du Congo », vient réparer une situation qui n'honorait pas notre pays. La Nation devant se souvenir de ces dignes filles et fils l'ayant servi à des niveaux très élevés, l'article 221 du projet de Constitution prévoit que les anciens Présidents de la République percevront une allocation spéciale à titre de pension ;

L'article 222 prévoit de même la détermination par voie législative et/ou réglementaire des conditions de la reconnaissance de la Nation en faveur des autres dirigeants ayant servi la nation, et devant en obtenir la reconnaissance.

Enfin, le Titre XIX cristallise une des décisions majeures du Dialogue de Sibiti, à savoir la nécessité de renforcer le caractère inclusif de nos institutions nationales, et leur ouverture aux couches montantes, aux couches féminines, ainsi qu'à tout ce qui fait la diversité de notre pays. Sont ainsi créés, comme organes constitutionnels :

- Un Conseil Consultatif des Femmes ;
- Un Conseil Consultatif des Personnes vivant avec Handicap ;
- Un Conseil Consultatif de la Jeunesse ;
- Un Conseil Consultatif des Sages et des Notabilités traditionnelles.
- Un Conseil consultatif de la société civile et des ONG ;
- Un Conseil consultatif du Dialogue National

Comme on le voit, le projet de Constitution qui a été soumis à l'examen du Conseil des Ministres, s'il est approuvé par le peuple, donnera à notre pays des institutions plus souples et plus proches des préoccupations de nos concitoyens et de la classe politique.

Il fera également de la Nouvelle République un espace plus fraternel, et davantage ouvert aux couches dynamiques de notre société. La Nouvelle République permettra le rajeunissement et la féminisation de notre classe politique, tant au niveau national que local.

La Nouvelle République, si ses termes sont approuvés par le peuple, donnera à nos institutions un caractère plus équilibré, et plus à même que ne le permettent les institutions actuelles, de répondre aux défis d'une vie politique et sociale renouvelée.

La Nouvelle République sera fondée sur un modèle de gouvernance qui respectera les standards démocratiques internationaux, et s'appuiera sans honte ni restriction sur ce que nos traditions, us et coutumes ont de meilleur, caractéristiques propres à donner à chaque citoyen, les moyens et l'envie de s'impliquer dans le débat public.

C'est donc au terme d'un débat enrichissant, titre après titre, article après article, que le Conseil des Ministres, chacun ayant pleinement conscience du caractère historique de l'événement, a décidé d'adopter avec amendements le projet de loi portant Loi constitutionnelle.

Puis, le Président de la République a pris, conformément à nos textes, la décision de convoquer par décret en Conseil des Ministres le corps électoral, afin qu'il se prononce par la voie du référendum sur l'adoption ou non du projet de loi portant loi constitutionnelle.

Ainsi, le référendum sur le projet de Loi constitutionnelle est convoqué pour le Dimanche 25 Octobre 2015.

La campagne électorale en vue du référendum s'ouvrira le Vendredi 09 Octobre 2015 à 00 heure, et prendra fin le Vendredi 23 Octobre 2015 à 24 heures.

Prenant à son tour la parole, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, a placé l'événement dans sa perspective immédiate. Il a instruit le Gouvernement de mettre, dans les prochaines heures, le projet de Constitution à la disposition des Congolaises et des Congolais, et qu'il soit largement diffusé afin que son contenu fasse l'objet de débat dans le pays.

Le Président de la République a également invité les Congolaises et les Congolais favorables à l'évolution de nos institutions à s'approprier le texte ainsi adopté, et à s'engager pour le « OUI » au référendum. Il a enfin exhorté celles et ceux qui seraient pour le « NON » à mener leur action dans le cadre de l'espace public, des médias et de leurs formations politiques ou associatives respectives. Seul le peuple devra trancher ce débat, a-t-il ajouté, et cela dans la paix et dans le respect de nos lois.

Le second point à l'ordre du jour a porté sur la présentation par le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, M. Gilbert ONDONGO, d'un projet de décret portant ouverture de crédits au titre d'avance pour l'année 2015.

En effet, compte tenu de la tenue maintenant annoncée du référendum constitutionnel pour le 25 octobre 2015, événement par définition non prévu par la loi de Finances actuelle, il convient de modifier les dispositions du budget de l'Etat rectifié, et ce conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi n°20-2012 du 25 septembre 2012 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat.

Le budget rectifié de l'Etat, exercice 2015 est donc modifié pour prendre en compte les crédits additionnels destinés à couvrir toutes les dépenses liées au référendum constitutionnel.

Les crédits sont donc ouverts, par nature de dépense, ainsi qu'il suit :

- Transferts pour le Ministère de l'Intérieur, en charge de l'organisation matérielle du scrutin à venir : quinze (15) milliards de frs CFA ;
- Charges communes : quatre vingt cinq (85) milliards de frs CFA

Commencée à 10h30, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h40.

Fait à Brazzaville, le 05 Octobre 2015

Thierry MOUNGALLA/
Ministre de la Communication et des Médias
Chargé des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du Gouvernement.

CONGO

L'OGESC récompense les meilleurs étudiants et doctorants prêts à contribuer à l'émergence

En partenariat avec la compagnie aérienne Ecair, l'OGESC (Office de gestion des étudiants et stagiaires congolais) a organisé, le 1er octobre, à l'ambassade du Congo à Paris, la cérémonie de remise des Prix aux meilleurs étudiants et doctorants de l'année universitaire 2014-2015 et 2013-2014, en présence de la représentation officielle du Congo en France, notamment l'ambassadeur Henri Lopes et son homologue auprès de l'Unesco, Jean Marie Adoua ; la cheffe du département des Congolais à l'étranger Edith Itoua, ainsi que des conseillers de l'ambassade.

Sam Junior Moukoko Ngéléka et Galy Ingrid Nkou Bouala, respectivement lauréats du prix du meilleur étudiant et meilleur doctorant OGESC 2014-2015

Le Prix du « Meilleur étudiant OGESC 2014-2015 » a été attribué à Sam junior Moukoko Ngéléka, étudiant en 1ère année DUT, Option « Génie Mécanique Productique » à l'IUT de Béthune, dans le département du Pas-de-Calais. Il passera en 2ème année avec une moyenne annuelle de 14,95/20 et a obtenu une bourse de stage au Japon.

Quant à celui du « Meilleur Doctorant OGESC 2014-2015 », il a été décerné à l'étudiante Galy Ingrid Nkou Bouala, doctorante en 2ème année de thèse de chimie au Commissariat à l'Energie atomique et aux Energies alternatives (CEA), et inscrite à l'école doctorale de l'Université de Montpellier. Son sujet de thèse porte sur l'« Etude du frittage d'oxydes

de lanthanides et d'actinides de morphologie contrôlée : de l'observation microscopique à la modélisation ».

Galy Ingrid Bouala est auteure de deux publications scientifiques. Elle a assuré, au cours de l'année 2014-2015, des vacances à l'IUT de Nîmes. « Les résultats de ma thèse permettront, pour la première fois, d'obtenir des données expérimentales sur des phénomènes généralement simulés. La confrontation de ces données avec les résultats de simulation numérique permettra de mettre en évidence les différences pouvant exister entre le comportement réel du matériau au cours du frittage et la simulation », a déclaré Galy Ingrid Nkou Bouala. Elie Merveille Ngouamba et Axel Berdy Laurel Gambou Bosca respectivement lauréats du meilleur étudiant et meilleur doctorant OGESC 2013-2014

Deux autres prix ont été décernés mais au titre de l'année

académique 2013-2014. Celui de « Meilleur étudiant OGESC 2013-2014 » a été décerné à Elie Merveille Ngouamba, titulaire de la Licence STS, mention « Physique et Mécanique » de la Faculté des Sciences de l'université Paris-Sud 11, avec une moyenne de 16 sur 20 (mention Très-Bien). Major de sa promotion (option « Physique et Mécanique »), Elie Merveille Ngouamba est actuellement en cycle d'ingénieur pour trois ans dans la filière « Hydraulique et Mécanique des Fluides » à l'Institut National Polytechnique de Toulouse.

S'agissant du « Meilleur Doctorant OGESC 2013-2014 », il a été attribué à Axel Berdy Laurel Gambou Bosca, aujourd'hui en dernière année « section Electrochemical Science & Technology », du département Chimie de l'Université du Québec à Montréal (Canada), et détenteur du Prix de la meilleure présentation par poster dans la section. Le thème de sa thèse est : l'« Optimisation de l'électrode positive à base de dioxyde de manganèse pour les super-condensateurs asymétriques Carbone/MnO₂ ». Son travail vise à « permettre le stockage électrochimique de l'énergie sous forme chimique ». Il est

également auteurs de plusieurs articles.

Le savoir-faire d'Axel Berdy Laurel Gambou aux bénéfices du Congo émergent

Axel Berdy Laurel Gambou décrit les bénéfices que peut tirer le Congo de ses recherches : « les champs d'application pour les super-condensateurs vont être utilisés pour stocker l'énergie électrique des systèmes solaires, des batteries, des éoliennes (etc.) et pouvoir la délivrer quand cela est nécessaire ». Il cite l'exemple de la Chine qui l'utilise sur des trains ou des bus comme source d'énergie motrice. Ce système est également utilisé dans les véhicules de Formule 1, sur des bateaux.

« En raison des minerais présents au Congo, tels que le charbon, ce dernier, pourrait être un acteur majeur dans la production de ce type de dispositifs. En développant ces systèmes, qui vont permettre de limiter l'émission de gaz à effet de serre, surtout lorsqu'ils sont utilisés dans les transports, le Congo sera en accord avec les politiques environnementales actuelles. Je pense que cela contribuerait de façon efficace

à l'émergence du Congo », a déclaré Axel Gambou Bosca.

Henri Lopes, a rappelé le rôle de l'Unesco dont les préoccupations sont dans le domaine de la science, la culture et la communication. Il a remercié les directeurs de thèse et les parents pour leur encadrement, et leur travail remarquable pour aider les étudiants dans leur parcours. « Vous êtes une fierté pour le Congo », a déclaré Henri Lopes.

Le directeur de l'OGESC, Hervé Effenguet, a « célébré l'excellence, le goût du sacrifice », rappelant aux Lauréats et aux étudiants congolais en général, qu'ils doivent rester « une force de propositions et mettre au service du pays leurs capacités de transformer les matières premières ». Il a aussi prôné la lutte contre la fuite des cerveaux.

Le responsable d'Ecair à Paris, Mohamed Ali, a dit aux Lauréats, à qui il a remis des billets classe Affaires : « le Congo saura ce que vous en ferez ». Il les a invités à mettre leur intelligence, leur savoir au service du pays, en les rappelant que leurs connaissances, leurs diplômes, sont leurs outils économiques, et qu'« Ecair sera toujours présent pour que vive le Congo ! ».

Noël Ndong

ACTUALITÉ DE LA CENTRAFRIQUE

NORD-OUEST

Des violences signalées dans les localités de Bogoula et Boali

Les scènes de violences et de cambriolage à main armée ont repris à Boali et ses environs. Du mardi 29 septembre au vendredi 2 octobre, trois cas de violences, ayant entraîné la mort des personnes ont été enregistrés.

Le dernier cas remonte au vendredi 2 octobre dernier où 4 véhicules de transport et des marchandises, ont été pillés par une bande armée assimilée aux Anti-Balaka à Boali poste. Les passagers ont été également dépossédés de leurs biens financiers et matériels. Selon les témoignages de Brice Namzora, un conducteur de taxi-moto, des camions ont passé plus de 5 jours à Boali, pour attendre l'ouverture de la voie publique Bangui-Boali. « C'est lorsqu'ils ont tenté de rejoindre la capitale qu'ils sont tombés dans l'embuscade », a dit le témoin.

Un autre cas de violence s'est produit le mercredi 30 septembre 2015. À l'origine, une fusillade entre deux groupes armés s'est soldée par un mort et plusieurs blessés au village Bogoula, situé à 35 kilomètres de Boali. L'un des blessés admis au centre de santé secondaire de Boali, relate les circonstances de cette agression. « Tout a commencé au moment où un véhicule transportant une dépouille mortelle, à bord se trouvaient des jeunes armés en provenance de Bangui. Ces derniers ont résisté aux Anti-Balaka sur une des barrières illégales érigées dans le village. Après une vive discussion, l'un des membres de l'équipage du véhicule a ouvert le feu sur les Anti-Balaka », a-t-il expliqué.

Plusieurs personnes ont été blessées et une personne a succombé sur le coup. Contacté le Docteur Nicaise Mboufoungou, médecin chef de Boali, a signalé que certains cas nécessitent un transfert à Bangui. « Malheureusement la voie routière reste fermée », regrette le médecin. Un autre cas d'agression est celui d'un homme qui a poignardé sa femme le mardi soir à Boali centre. Selon les proches parents de la victime, une dispute entre deux coépouses a déclenché la colère du conjoint qui n'a pas pu gérer la tension, a préféré commettre ce forfait sur la première femme.

Celle-ci a subi une intervention chirurgicale à l'hôpital de Boali. Le mari serait en cavale depuis les premières heures de son forfait. Le constat fait à Boali, aucune force de défense et de sécurité ne patrouille dans la ville. Cette absence est constatée depuis le dimanche dernier suite aux troubles à Bangui.

PARIS

Idriss Deby Itno demande l'arrêt de la transition en Centrafrique dans les meilleurs délais

Reçu le 5 octobre par son homologue français, François Hollande, le président tchadien, Idriss Deby Itno, les deux chefs d'Etat ont évoqué des questions régionales, notamment la dégradation subite de la situation sécuritaire en Centrafrique.

Ils ont ensuite réaffirmé leur soutien aux autorités de transition et ont salué les progrès acquis par les pays de la région dans la lutte contre le groupe Boko Haram. Ils ont insisté sur la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme, et ont évoqué les défis à relever pour l'avenir du Lac Tchad, la

poursuite des réformes économiques dans la région et le renforcement des institutions.

François Hollande et Idriss Déby se sont également entretenus sur la COP21 qui se tiendra à Paris en décembre prochain. Ils ont souhaité un accord universel sur le climat.

Plutôt « une mauvaise élection qu'une transition chancelante » Allié incontournable de la France au Mali, Idriss Deby Itno est l'un des médiateurs de la crise centrafricaine, et joue un rôle pivot dans la lutte contre Boko Haram. Il a souhaité que les élections se

tiennent en Centrafrique avant la fin de cette année.

« Nous avons avec le président français François Hollande la même position en ce qui concerne la RCA [...] Cette transition doit s'arrêter; il faut une mauvaise élection (plus) qu'une transition chancelante. Donc que la communauté internationale trouve les moyens financiers nécessaires pour permettre à la transition de faire les élections avant la fin de l'année 2015 », a déclaré le président tchadien.

Noël Ndong

Le MLPC favorable à la concertation promise par la présidente Samba Panza

Le parti Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) a exprimé au cours d'une conférence de presse, ce dimanche 4 octobre, sa disponibilité à participer à la prochaine concertation promise par la présidente de la transition dans son discours du 30 septembre dernier, face au regain de tensions en Centrafrique.

Il a par ailleurs déploré la réunion de New York du 1er octobre en marge de la 70ème assemblée générale des Nations unies, qui, selon ce parti politique, n'a pas joué en faveur de la République Centrafricaine vu la résurgence des violences, trois jours avant sa tenue. « Le dialogue demeure le principal moyen de réso-

lution de crise en démocratie. La présidente de transition a invité la classe politique à un dialogue. Lorsque vous invitez quelqu'un, c'est vous qui lui présentez les mets. Nous attendons qu'on nous dise les sujets sur lesquels nous allons discuter. Et fidèles à nos principes et fidèles à notre tradition de républicain, nous apporterons autant que nous pourrons notre contribution pour qu'au bout de cette démarche, il y ait la paix », a déclaré le président du MLPC, Martin Ziguélé.

Pour le MLPC, les autorités de Bangui ont raté une opportunité rare de présenter les problèmes de la RCA, car « la réunion devrait permettre

de préparer l'après transition et de présenter les préoccupations de la population centrafricaine. ». « Lorsque la communauté internationale à d'autres soucis se mobilise pour votre pays et qu'à trois jours avant vous vous entretenez, vous lancez des messages incompréhensibles, que vous demandez à vos compatriotes de ne plus travailler; que vous êtes dans la déstabilisation permanente de votre pays, ils ont autre chose à faire que d'aller financer des personnes qui ne savent pas ce qu'ils veulent », a regretté Martin Ziguélé. Aucune date n'est encore prévue pour la concertation annoncée par la présidente de la transition.

VIENT DE PARAÎTRE

Henri Djombo signe « Les bruits de couloirs »

Paru au mois de septembre 2015 aux éditions Langlois Cécile en France *Les bruits de couloirs* est un recueil de théâtre de soixante-quinze pages dans lequel l'auteur met en scène l'histoire d'un roi qui décide de quitter son trône, mais la famille et le peuple s'y opposent. Le récit se déroule au royaume du Kinango. En effet, après dix ans de règne, le roi souhaite céder le pouvoir à quelqu'un d'autre. Malheureusement cette décision paraît impensable et insupportable au sein de la famille royale. Très vite, la famille se réunit pour le convaincre de ne pas quitter le fauteuil afin de conserver le pouvoir et ses privilèges.

Le roi leur a fait comprendre, il était raisonnable pour lui de laisser le trône avant qu'il ne soit affaibli : « *Au moment où m'accompagne encore la sagesse et me gouverne la lucidité, laissez-moi passer le témoin à quelqu'un d'autre. Toute chose à toujours une fin* », a-t-il suggéré. De son côté, la tante du roi n'approuve pas l'idée « *Dans nos coutumes, on ne connaît pas d'ex-roi, car le pouvoir accompagne le souverain.* » Cette détermination pousse la sœur et la fille du roi à la révolte. Elles poussent la population kinangoise aux meurtres visant à obliger le roi à demeurer sur le trône. Celui-ci change de stratégie et souhaite transformer la royauté en République dont il admire les vertus et permet à tout fils digne du Kinango d'avoir la possibilité de la diriger.

Après une dure période de contradiction, l'idée salvatrice du roi a été finalement acceptée. La famille et le peuple saluent cette volonté, bien que le bilan de son règne soit positif. Néanmoins, le roi mérite de se retirer et de prendre du repos.

Rosalie Bindika

CLOCHES DE MARIAGE

Sylvie et le pasteur Guillaume Obami sont désormais unis pour le meilleur et pour le pire dans les liens sacrés du mariage. Ils ont scellé leur union le samedi 03 octobre 2015 à Brazzaville. Le couple Obami remercie de tout cœur les parents amis et connaissances qui les ont soutenus moralement, spirituellement et financièrement lors de leur mariage coutumier, à l'Etat civil et religieux. Par cette annonce, qu'ils trouvent l'ultime joie et remerciements dans le seigneur.



COMMUNIQUÉ

La Direction générale de l'hôtel Ledger Plaza Maya Maya informe l'ensemble des hôteliers, restaurateurs, son aimable clientèle et l'ensemble du personnel que l'inhumation de David Bidimbou, caissier général, décédé le dimanche 27 septembre se déroulera



suivant le programme ci-après :
 9h00 : levée de corps à la Morgue municipale de Brazzaville (CHU) ;
 10h00 : recueillement au domicile du défunt au n°6 rue Bidimbou David à Kimpoumo-Madibou (non loin du pont de Mantébé).
 12h00 : messe en l'église catholique de Madibou ;
 14h00 : départ pour le cimetière privé Loukanga II
 16h00 : fin de cérémonie.

Merci de bien vouloir apporter assistance à la famille du disparu.

La Direction

DIVERSITÉ CULTURELLE

CBFAA partage son expérience avec les jeunes de Kinsoundi

Le président de Congo-Brazzaville Fulbright Alumni Association (CBFAA), Bovid Chrishiler Atouta, a effectué le 4 octobre, une descente culturelle à American Dream English Club, à Kinsoundi dans le premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé.

Après les quartiers nord de Brazzaville, Bovid Chrishiler Atouta a partagé le dimanche, son expérience d'étudiant Fulbright à Kansas aux États-Unis aux jeunes de Kinsoundi. Une façon pour lui d'encoura-

ger ces jeunes à continuer de pratiquer la langue anglaise. Il est largement revenu sur le Programme Fulbright. Il a, par ailleurs, sensibilisé les membres d'American Dream English Club à l'importance du ser-

vice communautaire aux endroits publics.

En effet, cette initiative a été positivement appréciée par le président d'American Dream English Club, Kone Beh Solo, qui s'est adressé à l'assistance en ces termes : « *Chers jeunes, l'anglais est une langue très répandue dans le monde, donc j'exhorte*

tous les jeunes à apprendre cette langue car elle nous permet d'être en contact avec le monde extérieur ».

Rappelons que CBFAA a été créée en 2012 par des anciens étudiants congolais aux USA pour mener des actions à caractère communautaire et social.



Bovid Chrishiler Atouta posant avec les membres d'American Dream English Club Parfait Wilfried Douniama

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
 Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
 immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
 DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
 SAMEDI 9 h - 13 h



JOSEPH KABILA

« Je suis prêt pour les élections »

Le président de la République est convaincu que sa famille politique dispose suffisamment d'atouts pour remporter les élections générales en RDC, si elles sont organisées dans les jours qui suivent.

Députés et sénateurs membres de la coalition au pouvoir se sont retrouvés le 4 octobre autour de Joseph Kabila dans sa ferme privée de Kingakati dans la périphérie est de Kinshasa pour faire l'état des lieux au lendemain de la crise ayant secoué la plateforme présidentielle à la suite du départ des membres du G7. Ils étaient au total 362 cadres de la majorité à avoir répondu présents à cette invitation, réaffirmant leur allégeance à l'autorité morale. Profitant de l'occasion, Joseph Kabila a levé certaines zones d'ombre en rapport avec ses ambitions politiques à l'orée de la présidentielle de 2016. Là-dessus, le président de la République s'est contenté de battre le rappel des troupes, laissant planer le suspense sur sa survie politique au-delà de 2016. Ceux qui s'attendaient à ce qu'il se dévoile par rapport à la fin de son deuxième mandat constitutionnel en ont eu pour leur compte. « Je suis prêt pour les élections, même demain. Je ne vous ai jamais demandé de réviser la Constitution. Pourquoi les gens ont peur de moi ? », aurait lâché le chef de l'État, à en croire la restitution faite par le porte-parole du gouvernement. Joseph Kabila a, pour la énième fois, dénoncé la fourberie de ses pourfendeurs qui lui pré-



Joseph Kabila Kabange

tent des intentions de vouloir modifier la Constitution alors qu'il n'en est rien. Ce qui importe à ses yeux, pour l'instant, ce sont le dialogue et les élections pour lesquelles sa famille politique se doit de remporter parce qu'elle a tous les atouts. « Nous devons nous préparer. Nous n'avons pas le choix. C'est un combat à mener », avait-il lâché devant des députés et sénateurs qui étaient tout ouïe. Il a, par ailleurs, affiché sa volonté de continuer à œuvrer pour le recadrage idéologique du peuple congolais vers la paix et la modernité de la RDC. Il a manifesté, par ailleurs, son intérêt à ressouder la majorité présidentielle (MP) autour des valeurs de discipline, de vérité et de loyauté, caractéristiques dans l'encrage de tous les échanges entre forces politiques membres de ce regroupement politique.

Au-delà des élections qui demeurent

un fait éphémère, il milite pour la pérennisation au sein de la MP de la vision de reconstruction qu'il avait initiée. Évaluant ses soutiens au sein de sa famille politique, Joseph Kabila s'est dit optimiste en misant ses espoirs sur la force politique qu'incarne aujourd'hui la MP dont l'encrage sociologique ne peut être remis en cause. « Je ne peux donc pas amener la MP vers un suicide politique. La majorité a plutôt vocation à aller de victoire en victoire », a-t-il déclaré.

Si, pour certains, le chef de l'État est resté évasif sur la fin de son mandat en éludant notamment la question de la désignation d'un éventuel dauphin; d'autres estiment, par contre, qu'il a tout dit en mettant les vellétés de changement de la Constitution qu'on lui prête sur le compte de procès d'intention.

Alain Diasso

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Afflux des réfugiés centrafricains à Zongo

Le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) craignent que l'extrême instabilité de la Centrafrique sur fond de combats récurrents, entre les rebelles essentiellement musulmans de la Seleka et les militants majoritairement chrétiens anti-Balaka, n'engendre une « nouvelle augmentation du nombre de réfugiés » dans les prochains jours.

La situation sécuritaire en Centrafrique est encore loin de se stabiliser. Le regain de violence de ces dernières semaines a provoqué le déplacement de plusieurs personnes qui ont tenté d'aller trouver refuge ailleurs. Cette escalade de violence sur un fond d'affrontements meurtriers entre les jeunes musulmans et chrétiens aura rendu la capitale Bangui quasi invivable laissant planer sur la tête de ses habitants le spectre permanent de l'insécurité. Cette vague des déplacés s'est canalisée essentiellement vers la République démocratique du Congo obligée par les circonstances de mettre un bémol à sa décision de fermeture de sa frontière avec la Centrafrique.

En effet, suite au regain de violence « incontrôlable » ayant

déferlé sur Bangui, le gouvernement avait décidé de fermer sa frontière avec la RDC afin de protéger sa population contre tout débordement. Le porte-parole Lambert Mende n'y est pas allé de main morte lorsqu'il avait affirmé que la RDC n'était pas un « déversoir de l'insécurité des autres ». Face à la poussée toujours grandissante des réfugiés centrafricains et au nom de l'humanisme, les frontières ont été rouvertes pour accueillir des centaines des Centrafricains en détresse.

En une semaine déjà, ils étaient plus de 2000 personnes à arriver à Zongo, ville de l'extrême nord-ouest de la RDC séparée de Bangui par l'Oubangui qui marque la frontière entre la Centrafrique et la RDC sur près de 700 km. À en croire le Haut-commissariat

aux réfugiés de l'ONU (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM), des femmes et des enfants sont majoritaires parmi ces réfugiés centrafricains. On compte, en effet, près de 70% d'enfants parmi eux. La plupart sont regroupés au centre de transit mis à leur disposition par la mairie de Zongo avant leur prise en charge par le HCR. Des humanitaires qui œuvrent pour leur prise en charge parmi lesquels le Fonds des Nations unies pour l'enfance et Médecins sans frontières alertent sur le manque de fonds qui les frappe et menace à court terme leurs activités. Entre-temps, la vie à Zongo serait devenue intenable, apprend-on des sources locales, avec en arrière-fond l'augmentation de 50% des prix des aliments pour une population locale qui s'approvisionne essentiellement à Bangui. Maints analystes redoutent que la persistance de la violence en Centrafrique n'engendre une « nouvelle augmentation du nombre de réfugiés » dans les prochains jours.

A.D.

BANQUE MONDIALE

Taux zéro de l'extrême pauvreté d'ici à 2030

Selon les projections de l'institution de Bretton Woods, une étape importante sera franchie dès cette année avec le passage en dessous de la barre de 10% de l'extrême pauvreté dans le monde. Il s'agit bien d'une première dans la lutte engagée ces vingt-cinq dernières années contre ce fléau.

La Banque mondiale (BM) a noté des obstacles majeurs à prendre en considération pour arriver à faire passer sous la barre des 10% le nombre de personnes dans le monde vivant dans l'extrême pauvreté. Une telle prévision, du reste, réaliste ne fait que rapprocher la communauté internationale de son objectif historique de mettre fin à la pauvreté d'ici à 2030. En outre, la BM part d'un nouveau seuil international de pauvreté fixé à 1,90 dollar par jour qui intègre de nouvelles données sur les écarts du coût de la vie d'un pays à l'autre. Il s'agit d'un nouveau seuil qui préserve le pouvoir d'achat réel du seuil précédent (1,25 dollar par jour au prix de 2005 dans les pays pauvres du monde).

En partant des nouvelles données, le nombre d'individus pauvres dans le monde pourrait passer de 902 à 702 millions entre 2012 et 2015, soit 12,8 à 9,6% de la population mondiale.

L'institution a dévoilé ces précieuses informations en marge des assemblées annuelles de Lima, la capitale du Pérou. Pour son président, Jim Yong Kim, le recul de la pauvreté est le fruit d'une croissance soutenue dans les pays en développement depuis quelques années. Mais au-delà, a fait remarquer Jim Yong Kim, il y a également les investissements solides des pays en développement dans les secteurs de base comme l'éducation, la santé et les filets de protection sociale pour empêcher que les plus pauvres sombrent de nouveau dans la pauvreté.

Le ralentissement de la croissance mondiale et la vulnérabilité des pays en développement, où se concentrent l'extrême pauvreté, sont des situations préoccupantes.

Toutefois, cette conjoncture difficile ne doit pas barrer la

route à l'objectif de mettre fin à l'extrême pauvreté dans le monde. « C'est un objectif particulièrement ambitieux, surtout en cette période de ralentissement de la croissance, de volatilité des marchés financiers, de conflits, de chômage des jeunes et d'impact grandissant du changement climatique, mais il reste à notre portée tant que ces aspirations iront de pair avec des programmes conduits par les pays en faveur des millions d'êtres humains vivant dans l'extrême dénuement », a déclaré le président de la BM.

Analyse de la pauvreté en RDC

En RDC, il est observé un recul de la pauvreté, à en croire le dernier rapport de la représentation de la BM dans les deux Congo. Certes il y a un recul mais il reste malgré tout insuffisant du fait de la faible transmission entre la croissance et le développement économique et social. Par ailleurs, la BM a noté la volonté du pays à atteindre l'émergence d'ici à 2030.

Pour les experts de cette institution, un tel défi n'a de chance d'être relevé que si les autorités congolaises se montrent déterminées.

Il faut renforcer le rôle de l'État et doter les institutions du pays des moyens nécessaires pour élaborer et mettre en application des stratégies et politiques de développement.

Selon les experts, une meilleure performance du secteur public constitue l'une des obligations-clés pour relever les défis économiques et sociaux mais également assurer la cohésion nationale de la RDC.

Il convient de signaler l'impact négatif de l'inefficacité institutionnelle, des problèmes dans le processus budgétaire et des défaillances du système de passation des marchés dans l'ensemble des secteurs dont la santé, l'éducation et les transports routiers.

Dans tous les cas, il est indispensable d'augmenter les ressources à affecter à ces secteurs à

Laurent Essolomwa

SANTÉ PUBLIQUE

800 cas de choléra notifiés dans la ville de Kindu

La situation sanitaire dans la province de Maniema n'est pas bonne. Cette province est en proie à l'épidémie de choléra ainsi que l'a déclaré le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi au cours d'un point de presse.

Les humanitaires notent que plus de mille soixante malades de choléra ont été notifiés dans la seule zone de santé de Kindu depuis le 26 août dernier dont au moins huit cent entre le 14 et 23 septembre dernier. On note également des malades qui viennent d'autres zones de santé telles qu'Alunguli, Kailo, Lubutu et Ferekeni.

Jusqu'à la date du 23 septembre dernier, deux mille quatre-vingt malades et septante-sept décès ont déjà été notifiés dans la province depuis le début de l'épidémie. Ces données, font savoir les sources humanitaires, ne concernent que les malades qui sont pris en charge par des struc-

tures sanitaires. Les malades qui ne se rendent pas dans les hôpitaux ne sont pas notifiés. Ce qui revient à dire que si on prend en compte ces malades, le nombre de cas pourrait être revu à la hausse.

Face à l'ampleur de l'épidémie, l'Organisation Mondiale de la Santé insiste sur le renforcement du système d'alerte précoce pour organiser une bonne riposte et l'implication des autorités publiques dans la sensibilisation de la population à la nécessité d'amener les malades dans les centres de santé les plus proches.

Pour assurer une bonne prise en charge des cas et assurer une riposte rapide, un centre de traitement choléra est déjà opérationnel au sein de l'hôpital général de référence de Kindu avec l'appui de l'ong Médecins sans frontières. Le centre de traitement choléra de Kindu enregistre journalièrement en moyenne cinquante malades.

Outre le centre de traitement

de choléra appuyé par MSF, un autre centre est aussi ouvert dans la zone de santé d'Alunguli avec l'appui du programme réponse rapide aux mouvements de population (RRMP) venu de Goma pour soutenir les efforts des acteurs actifs dans la riposte contre l'épidémie de choléra.

La flambée de l'épidémie de choléra est favorisée par le manque d'eau et la population est dans l'obligation de s'approvisionner en eau dans les fleuves ou autres cours d'eau. Dans la plupart des cas, cette eau n'est pas salubre et est à la base de la propagation du choléra. Sur le terrain, des besoins se posent, notamment l'installation du centre de traitement de choléra dans la zone de Kailo et des unités de traitement de choléra dans certaines aires de santé sensibles, l'approvisionnement en intrants et l'organisation de la prise en charge de cas dans les zones de santé de Ferekeni et Obokote.

Aline Nzuzi

CAMPAGNE MÉDICALE PRÉSIDENTIELLE

Clôture de la deuxième phase de ratissage des malades

Selon le Dr Joseph Kangudia, chef de service médical à la présidence de la République, cette deuxième phase vient d'être clôturée à l'hôpital général de référence Jason-Sendwe.

gnés lors de la campagne présidentielle des soins médicaux gratuits. Grâce à cette campagne, quatre-vingt-dix-sept malades ont subi avec succès des interventions chirurgicales de goitre lors de cette deuxième

ont été traités dans le cadre de cette campagne. Ces malades sont déjà sortis de l'hôpital et ils sont en bonne santé. Le Dr Kangudia a, par ailleurs, affirmé que le degré de vigilance et de surveillance des malades a aug-



La campagne présidentielle a sauvé de nombreuses vies

La deuxième phase a concerné, explique le Dr Kangudia cité par l'Agence congolaise de presse, des malades inscrits et non soi-

phase au cours de laquelle un seul cas de décès a été enregistré.

Pour rappel, il y a plus d'une cinquantaine de malades qui

menté tout en précisant que la dernière phase pour les cent malades restants aura lieu au mois de novembre prochain.

A.Nz.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Poursuivre la baisse des coûts, des délais et des procédures

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la réforme avec la récente approbation des termes de référence d'une étude visant à mettre en place un point unique de délivrance ou un guichet unique pour Kinshasa et le Kongo central (ex-Bas-Congo).

Lors d'un atelier, le Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires (CPCAD), la Cellule d'exécution des financements en faveur des États fragiles et la Cellule d'exécution du projet de développement des pôles de croissance ouest de la Banque mondiale ont validé les termes de référence du recrutement d'un consultant chargé justement de mener cette étude tant attendue. En effet, il est question d'atteindre plusieurs objectifs, notamment l'amélioration de la transparence dans l'octroi du permis de construire, la fixation des frais proportionnellement au service rendu ainsi que la réduction de la durée et du coût du permis de construire en RDC. Pour l'heure, l'on a appris que les échanges entre les experts ont permis de franchir cette étape avec succès. La préservation d'un cadre de dialogue est l'une des conditions à respecter pour l'appropriation des réformes. Le permis de construire fait partie des dix indicateurs sur lesquels la Banque mondiale table pour classer les pays.

Dans le dernier rapport Doing Business 2015, cet indicateur a fait l'objet d'un élargissement pour arriver à mieux mesurer les pratiques en matière de réglementation de construction. Les innovations ont concerné des points aussi cruciaux que le Code du bâtiment, l'approbation de la conception et les qualifications requises pour les professionnels.

Selon les évaluateurs de la Banque mondiale, la principale cause de la contreperformance de cet indicateur est liée au coût élevé des permis de construire. Du côté des experts congolais, l'on estime l'urgence de quelques réformes pour rectifier le tir. Leurs propositions de réformes tournent autour de la réduction du coût, du démarrage des études de faisabilité d'un guichet unique et de l'élaboration d'un code de l'urbanisme. Quant à l'impact attendu, celui-ci devrait être ressenti tant au niveau de la réduction des coûts que de la baisse des délais et des procédures.

Laurent Essolomwa

SANTÉ

Une délégation internationale de H4+ en mission en RDC

La mission est venue dans l'objectif d'analyser les progrès réalisés en RDC grâce au financement de l'initiative H4+, un mécanisme inter-agence regroupant l'OMS, l'Unicef, l'UNFPA, la Banque mondiale, l'Onusida, l'ONU femmes et le PAM pour coordonner et accélérer les actions visant à améliorer la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Durant son séjour en RDC, la délégation effectuera des descentes sur le terrain pour palper du doigt des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative H4+. Elle se rendra dans la province du Bandundu, précisément à Kenge et Mosango où sont menées des activités dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative. Pour la journée du 4 octobre, cette délégation a été informée, au cours d'une réunion présidée par le ministre de la Santé publique à l'hôtel Kempyski, des actions accomplies par le ministère de la Santé publique grâce au fonds H4+.

Ces fonds ont concerné neuf zones de santé dans trois provinces, à savoir le Kongo central pour les zones de santé de Matadi, Nzanza et Mbanza-Ngungu; le Bandundu pour les zones de santé de kenge, Mosango et Bandundu ville et la ville de Kinshasa pour les zones de santé de Mont Ngafula 2, N'Sele et Binza-ozone.

À en croire la directrice du Programme national de la santé de la reproduction, grâce au fond H4+, des résultats satisfaisants dans l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ont été réalisés notamment dans le leadership et la gouvernance pour la santé à travers le renforcement des zones de santé par un appui à l'élaboration de leur plan d'action opérationnel 2015; dans la disponibilité

des intrants, dans la prestation des services, dans la création de la demande, la participation et l'appropriation communautaire et enfin dans la communication pour le développement et le plaidoyer.

Toutefois des goulots d'étranglement ont été relevés dans la mise en œuvre de cette initiative. À ce sujet, le directeur de la Direction d'études et de planification du ministère de la Santé publique, le Dr Alain Iyeki, révèle quelques obstacles dont la modicité du financement alloué au secteur de la santé, il propose pour ce faire l'accroissement de cette enveloppe, la gestion des ressources humaines en santé, le problème de chaîne d'approvisionnement de logistique. Pour le ministre de la Santé publique, il faut capitaliser ce qui a réussi dans la mise en œuvre de l'approche H4+ et fournir beaucoup d'efforts pour ce qui n'a pas marché. Le ministre de la Santé a, par ailleurs, rappelé à la délégation internationale de H4+ que le gouvernement congolais a fait de la santé de la mère et de l'enfant une priorité. « Cette année, le Premier ministre a décidé d'augmenter le budget alloué au secteur de la Santé. Au delà des ressources budgétaires, on doit aussi mobiliser le secteur privé pour ce qui est de fonds », déclare le Dr Félix Kabange Numbi.

A.Nz.

GRAND ÉCRAN

Kindoki engage le débat sur la sorcellerie

Vu en avant-première le 2 octobre dans les jardins de la télévision B-One, le court métrage de Mania Tambwe fera l'objet d'une série de projections notamment dans des écoles, question de porter le sujet en discussion sur la place publique.

L'adaptation au cinéma qu'a faite le réalisateur du drame tragique qui, le jour de Noël 2010 à Forest Gate, avait conduit au décès par noyade de Kristy Bamu est sa manière de dénoncer les violences infligées aux enfants accusés de sorcellerie. La tragédie qui, l'on se souviendra, avait en son temps défrayé la chronique à Londres fut fortement médiatisée sur la toile. Elle avait scandalisé plusieurs personnes, mettant en exergue une réalité souvent tue. Les différentes communautés congolaises de la diaspora et, particulièrement, celle de Londres dont fait partie le réalisateur s'étaient trouvées fort ébranlées à sa suite. Et donc, la réalisation de Kindoki était également une manière de souligner que les faits décriés n'étaient pas une pratique approuvée dans le milieu. Une réaction des Congolais alors mal vus et pointés du doigt.

À l'issue de la projection Mania Tambwe a dit trouver important de ramener le débat sur la sorcellerie sur la place publique d'avis qu'il s'agit d'un problème d'ordre social à considérer avec plus de sérieux par tous. Certain qu'il convient à présent de ne plus le tenir pour tabou et d'en discuter hors du cercle fermé de l'Église

ou des familles concernées comme c'est souvent le cas à ce jour.

Un agenda est en cours d'élabo-

consistera en une série de projections dans les écoles et autres centres culturels, a souligné la réalisatrice Nolda Di. Masam-



L'affiche de Kindoki

ration autour du film Kindoki qui tient lieu de plaidoyer en faveur des enfants accusés à tort de sorcellerie. La campagne à venir

ba. Produit par Hilary Makila, le court métrage avait été l'objet d'une précédente présentation le 11 juin 2015 à Broadway.

Nioni Masela

DIVISION 1

La Linafoot homologue le résultat du match interrompu entre V.Club et Shark XI

Un communiqué de l'instance sportive organisatrice du championnat national atteste que le résultat de zéro but partout entre Shark XI FC et V.Club a été homologué. Cette rencontre, disputée le samedi, a été arrêtée à quelques minutes de la fin du temps réglementaire à cause des troubles.

La Ligue nationale de football (Linafoot) a homologué, le lundi 5 octobre 2015, le résultat du match ayant opposé, le samedi 3 octobre au stade Tata Raphaël, la formation de Shark XI FC à As V.Club. Cette rencontre comptant pour la troisième journée du championnat national -Division 1- a été interrompue à trois minutes de la fin de la partie, à cause des troubles survenus au stade, alors que le résultat était de zéro but partout.

Selon les règlements actuels

de la Division, un match arrêté peut être rejoué en intégralité. La partie continuera quarante-huit heures plus tard uniquement avec les minutes qui restaient à jouer. Cette clause a été appliquée s'agissant du match entre Dragons/Bilima et Shark XI FC lors de la première journée. Une tempête de vent avait empêché la bonne continuité de la partie alors qu'on jouait la 62e minute. La partie a repris quelques heures plus tard, juste pour les minutes restantes.

Mais pour le match entre Shark XI FC et V.Club, l'on s'attendait à des sanctions venant de la Linafoot. Ceci, parce que le match s'est terminé en queue de poisson et que les policiers avaient balancé des grenades lacrymogènes dans les tribunes latérales et d'honneur du stade Tata Raphaël. L'acte avait poussé les supporters à envahir la zone neutre et l'aire de jeu afin

de se protéger. Mais dans un communiqué de la Linafoot, publié le lundi 5 octobre, on peut lire : «Le comité de gestion de la Linafoot, après analyse et examen du match n°13 de la journée ayant opposé le Shark XI FC à l'As Vclub le samedi 3 octobre 2015 au stade Tata Raphaël arrêté à la 87' pour un cas de force majeure, a pris la résolution d'homologuer le résultat pour épargner, à toutes les parties concernées des dépenses supplémentaires liées à l'organisation».

La Linafoot a considéré les règlements de la Fifa et l'article 205 des règlements généraux sportifs de la RDC, évoquant respectivement le match arrêté pour cas de force majeure et la compétence du pouvoir organisateur pour expliquer sa décision.

Martin Engimo

FOOTBALL DES JEUNES

La RDC U20 joue en amical contre l'Angleterre junior

Les Léopards football de moins de vingt ans de la RDC seront reçus, le 7 octobre, à Saint-George's Park National Football Centre de Burton Upon Trent, à Staffordshire, au Royaume Uni, par l'équipe junior d'Angleterre, en match amical. Sous l'aval et la bénédiction de la Fédération congolaise de football association, le sélectionneur de la jeune sélection RD-congolaise, Otis Ngoma Kondi, a été actif afin de trouver un adversaire prestigieux, après le match amical de juin dernier à Toulouse contre la France (défaite zéro but à deux).

L'on doit souligner que la qualité de l'adversaire constitue une motivation sûre pour les jeunes joueurs binationaux qui, de plus en plus, acceptent de porter le maillot de la RDC, à l'instar des leurs aînés binationaux.

Otis N'Goma a constitué un groupe des jeunes joueurs prometteurs pour ce match contre l'Angleterre. La difficulté certainement face à l'Angleterre sera le fait que ces jeunes n'ont pas encore joué ensemble, à part une toute poignée qui faisait partie du groupe qui a joué contre la France, notamment Kenny Matuka (Evian Thonon/France), Grady Kiala Lengo (Toulouse FC/France), Lionel Nshole (Malines/Belgique) et Lewis Biade (Fortuna Düsseldorf/Allemagne).

«Lors du premier match amical contre la France en juin, nous avons formé une équipe des jeunes nés entre 1996 et 1998. Mais pour cette rencontre contre l'Angleterre, nous avons misé uniquement sur des jeunes dont l'année de naissance est de 1998. Ceci, c'est pour qu'ils aient un vécu collectif», a déclaré le sélectionneur de la sélection junior RD-congolaise Otis N'Goma Kondi. Et il a ajouté : «L'on vise déjà la qualification en la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations prévue en Zambie pour 2017 et pour le Mondial junior 2017 en Corée du Sud, ainsi que les huitièmes Jeux de la Francophonie en Côte d'Ivoire. Nous avons donc intégré certains jeunes qui évoluent déjà chez les Léopards U17 du coach Éric Tshibusu qui abat un travail énorme avec eux. Nous sommes donc déjà au niveau de la détection et de l'encadrement des jeunes binationaux, et les motiver pour jouer plus tard chez les séniors de la RDC».

S'adressant aux jeunes joueurs retenus pour ce match contre l'Angleterre, Otis N'Goma indique : «Ce rendez-vous a pour but de vous réunir à un instant T afin d'évaluer vos qualités et performances pour les prochaines échéances des éliminatoires (CAN Junior 2017 Zambie, Coupe du Monde U-20 Fifa 2017 Corée du Sud et la huitième édition des jeux de la Francophonie en Côte d'Ivoire). Vous êtes nombreux, c'est une réelle chance de porter les couleurs de l'équipe nationale des Léopards... Vous allez représenter les couleurs de la

République démocratique du Congo mais également l'image de votre club actuel. Nous serons en délégation. Le respect des uns envers les autres sera de rigueur, aussi bien vis-à-vis de vos coéquipiers, vos adversaires, votre staff, les arbitres et aussi envers toutes les personnes que vous rencontrerez pendant ce séjour».

Les retenus...

C'est le 5 octobre que la délégation RD-congolaise partira de Bruxelles pour Londres en Angleterre. Notons que les jeunes joueurs retenus et évoluant en Angleterre seront encadrés par le joueur de Crystal Palace Yannick Bolasia afin qu'ils rejoignent le groupe qui va arriver de Bruxelles. Dix-sept joueurs forment le groupe. Il s'agit des gardiens de but Wahmey Ahissou (Créteil Lusitanos/France) et Timothy Fayulu (Étoile Carouge/Suisse); des défenseurs Randy Ndinda (Évian Thonon Gaillard/France), Nathan Nzuzi (Allemagne Aachen/Allemagne), Arnaud Mwendy (Girondins Bordeaux/France), Élan Assiana (Charlton Athletic/Angleterre), Nathan Panzu (Ostende Kv/Belgique) et Marc Bola (Arsenal FC/Angleterre). Les milieux de terrain retenus par Otis Ngoma sont Maxime Aelen (Malines KV/Belgique), Lewis Biade Antebe (Fortuna Düsseldorf/Allemagne), Jason Eyenga Lokilo (Crystal Palace/Angleterre), Cyprien N'Goma (AS Aulnoye Aymeries/France), Andy Bangu Luzayadio (Fiorentina/Italie) et Yann Kitala (Olympique Lyonnais/France); les attaquants convoqués sont Jean Paul Alex Wauters (Charleroi SP/Belgique), Maxime Sivis (Angers SCO/France), Aaron Bissaka (Crystal Palace/Angleterre) et William Kissolokele (AJ Auxerre/France).

Certains joueurs ne font partie du groupe pour diverses raisons. Quatre joueurs sont réservistes au cas il y aurait de défection de dernier minute. Il s'agit Jordi Soladio OHL/Belgique), Lucsin Makengo (Torcy US/France), Elton Kabanqu (La Gantoise/Belgique) et Arnaud Mukota (Tubize/Belgique). Certains n'ont pas rejoint la jeune sélection pour des problèmes administratifs dont Grady Kiala (Nîmes/France), Salem Mbakata (Sochaux/France), Djanny Mossolo (Nice/France) et Dejesus Mputu (Girondins Bordeaux/France). Trois joueurs ont refusé de venir, Over Mandanda (Girondins/Bordeaux/France), Joël Ito Kavuanda (Bruges/Belgique) et Christian Maghoma (Tottenham/Angleterre), jeune frère du milieu international RD-congolais Jacques Maghoma. Enfin, Otis N'Goma a aussi fait face au refus des clubs de laisser partir leurs joueurs en sélection. Il s'agit de Samuel Essende (Paris-Saint-Germain/France), Chance Simakala Bamuka (Borussia Dortmund/Allemagne) et Kevin Nsimba (FC Augsburg/Allemagne).

M.E.

GRÈVE

Les agents des services de mairie en colère contre les autorités municipales

Les travailleurs des services de mairie de Pointe-Noire (permanents et temporaires), ont barricadé ce mardi 6 octobre, l'entrée du garage municipal, situé à Mpita dans le premier arrondissement, pour une prise en compte de leurs revendications.

Ces derniers revendiquent, la non-application de la convention régissant toutes les mairies congolaises. À les entendre, le non respect de cette convention jouerait à leur défaveur et cela avec pour conséquences, le rabattement des salaires des agents municipaux.

En tout cas, rien ne semble arrêté ces derniers pour manifester leur colère, ils ont barricadé l'entrée du garage municipal (la voirie) situé à Mpita, dans le premier arrondissement. « Nous voulons juste que les autorités municipales respectent cette convention, tenez, aujourd'hui, il y a des travailleurs qui exercent depuis 15 ans et qui gardent encore le statut de tâcheron, alors que le déficit demeure », a confié discrètement un agent.

Rappelons que pour remédier à ce problème, une assemblée générale a été convoquée à 8 heures 30 minutes, dans la salle de mariages de l'hôtel de ville, entre l'intersyndical de la municipalité de Pointe-Noire et l'ensemble des travailleurs (permanents et temporaires) de cette ville.

Pour ce faire, il était donc demandé aux autorités municipales, aux maires d'arrondissement et aux directeurs des services municipaux de libérer les travailleurs afin de participer à la réunion.

Etant donné que cela n'a plus eu lieu, les agents municipaux, pris de colère, se sont retrouvés devant le garage municipal afin de manifester leur mécontentement.

Hugues Prosper Mabonzo

JOURNÉE DU VOLONTARIAT FRANÇAIS

Jean Pierre Vidon salue le travail qu'accomplissent les volontaires dans leurs structures respectives

La quatrième édition de la journée du volontariat français s'est tenue le 03 octobre sur le thème « Volontariat et lutte contre le réchauffement climatique » à l'Institut français de Pointe-Noire. Cette rencontre de travail a permis à Jean Pierre Vidon, ambassadeur de France au Congo, de saluer le travail qu'accomplissent chaque jour, ces volontaires et leur contribution à rendre ce monde meilleur et plus humain.

Le réchauffement climatique a de multiples conséquences environnementales, sanitaires et économiques. Consciente de ses impacts, en organisant pour la quatrième année consécutive, la journée du volontariat français, France Volontaires, plateforme française des engagements volontaires et solidaires à l'international, a voulu mettre un accent particulier sur la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, l'objectif de cette quatrième édition était, de promouvoir les actions des structures locales en faveur de l'environnement, d'informer le public des actions et études portées par le ministère de l'Economie forestière et du développement durable. Mais également de créer un cadre de concertation et d'échange entre les différents acteurs du volontariat et enfin, d'informer et orienter les personnels et structures (ONG nationales et internationales, collectivités locales et institutions) intéressées par le volontariat.

Dans son mot de circonstance, Jean Pierre Vidon a indiqué, tout comme l'année dernière, que la mutation rapide et parfois complexe du monde d'aujourd'hui, nécessitait que les valeurs de solidarité, d'égalité

et de tolérance imprègnent la réflexion et le comportement de chacun.

Les défis restent d'actualité: mondialisation, indifférence, crises sociales, risques migratoires, autant de problèmes auxquels l'homme ne peut rester indifférent avec une condition humaine de plus en plus précaire. « Nous les avons vécus avec les attentats du début de l'année en France et nous les retrouvons en Afrique avec les défis que doivent gérer plusieurs pays. Votre engagement en tant que volontaire revêt dans ce contexte toute sa valeur comme il prend tout son sens dans le contexte du développement du Congo », a rappelé le premier diplomate français en République du Congo.

En effet, le volontariat est un dispositif français qui participe pleinement au développement des pays et à la présence de l'esprit France à l'étranger. Il rassemble quelque 8000 volontaires sous trois statuts : le volontariat de solidarité internationale, le volontariat en administration et enfin le volontariat en entreprise.

Au Congo, on compte plus d'une centaine de volontaires répartis sur l'ensemble du territoire, ces volontaires mettent leurs

compétences et leur dynamisme au service des structures institutionnelles ou privées très diverses, parmi lesquelles, les agences des Nations unies, les communautés religieuses, les entreprises, les administrations et ONG.

Ces volontaires ont ainsi pu témoigner de cette mobilisation à l'occasion des onzièmes Jeux africains avec une mission de soutien à leurs homologues congolais. Ce rôle prépondérant a été apprécié par les autorités et par l'Union africaine tout comme la proximité dont ils ont fait preuve avec la jeunesse du continent, ce qui leur a permis de relayer des messages plus facilement et avec plus de légitimité. Demain, d'autres défis attendent ces volontaires et le premier d'entre eux est déjà d'actualité avec leur mobilisation en faveur de la conférence climat 2015 qui se tiendra dans deux mois à Paris.

Parmi les activités qui ont marqué cette journée, figurent entre autres, les expositions, la projection d'un film sur l'environnement, un concours de dessin mettant aux prises huit bédéistes ponténégrins.

Rappelons que la journée du volontariat français a connu la présence de Jean-Luc Delvert, consul général de France à Pointe-Noire, Mohammed Abchir, représentant résident adjoint du Pnud et Gaston Ngassaki Okondza, directeur départemental des eaux et forêts au Kouilou.

Hugues Prosper Mabonzo

3^E SESSION ORDINAIRE DITE ADMINISTRATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL DE POINTE-NOIRE

Le budget supplémentaire, exercice 2015 adopté

Du 21 au 30 septembre se sont déroulés les travaux de la troisième session ordinaire dite administrative du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire qui ont pris fin par l'adoption de plusieurs délibérations en vue du mieux être des citoyens.

À l'issue des travaux, les conseillers départementaux et municipaux ont adopté à l'unanimité avec amendements le rapport d'activités de l'intersession du bureau exécutif, période du 1er mai au 31 Août 2015. L'examen de la délibération portant sur la prise en charge du fonctionnement du Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard a fait l'objet d'un examen à, travers le rapport de la commission administration et affaires juridiques, qui a permis d'adopter avec amendements la délibération portant sur la prise en charge du fonctionnement du Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard. Quant au budget supplémentaire, exercice 2015, il a été adopté à l'unanimité avec amendements, de même que la délibération s'y rapportant, à travers le rapport de la commission économie et finances.

À propos de l'élaboration du plan de développement local (PDL), les conseillers départementaux et municipaux ont suivi attentivement l'exposé fait par le conseiller au développement local du ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le sujet. À cet effet, le Conseil a recommandé au bureau exécutif de procéder à l'élaboration d'un plan de développement local.

Les visites guidées effectuées en marge des travaux au Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard à Mpita, à la station de traitement des eaux usées de Fouta, à l'hôpital général de Patra dans l'arrondissement 6 Ngoyo et de l'érosion de Tchiloulou ont permis aux



conseillers départementaux de découvrir la station de Fouta, de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de l'hôpital général de Patra et surtout de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les citoyens riverains de la zone d'érosion à Tchiloulou. Les conseillers émus par cette situation critique et dramatique ont recommandé au bureau exécutif de lancer un cri d'alarme en direction du gouvernement. Plusieurs informations ont été portées à la connaissance des conseillers concernant rentrée scolaire 2015-2016. Le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique a pris l'initiative de porter le nombre de lycées dans la ville de Pointe-Noire de trois à cinq et d'ajouter deux collèges à ceux qui existent déjà.

Concernant la Société de transport public urbain (STPU), le gouvernement a décidé mettre en service 30 bus de cette société dès la rentrée scolaire. Ils circuleront sur trois lignes pour commencer à savoir du Fond Tié Tié au port, de Vindoulou au port et de Ngoyo au Centre ville.

Le projet de création de la cellule de renforcement des capacités de mobilisation et de recouvrement des recettes municipales dont les arrêtés et notes relatifs à la création de la dite cellule seraient déjà en cours de

signature.

Après avoir remercié les conseillers départementaux et municipaux pour le travail abattu lors de la session, Roland Bouiti-Viaudo, président du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, député-maire de la ville a informé l'assistance des dispositions prises par les autorités gouvernementales, le préfet du département et la direction générale du CFCO à l'occasion de la rentrée scolaire du 1er octobre « Un train scolaire circulera de la gare Ngondji à la gare centrale de Pointe-Noire au tarif social et symbolique de 150 FCFA par personne et par trajet avec des points d'arrêts au Pk : Eglise évangélique du Congo, Passage à niveau, Tié Tié gare, quartier Mboukou, Château d'eau, poste 2500, Ex Bata et Terminus Pointe-Noire locale (gare centrale). Dans le même cadre et en vue de faciliter la mobilité intra muros de nos populations, la société des Transports publics urbains (STPU) lancera ses activités le lundi 5 Octobre 2015 avec la mise en service de 60 bus » a-t-il dit.

Médaille d'or en boxe, en catégorie Poids mouche aux 11^e Jeux africains de Brazzaville et champion d'Afrique des Poids mouche, Moussiéssi Leka Francel, 18 ans, jeune citoyen de la ville, champion du Kouilou 2014, champion du Congo 2014 a été présenté aux conseillers. Il a été vivement applaudi ainsi que son entraîneur et encadreur pour son exploit qui a honoré la Nation et aussi le département de Pointe-Noire. En guise d'encouragement, il a reçu des mains du président du conseil départemental et municipal une enveloppe d'un million de FCFA. Aussi, la ville va lui offrir des conditions dignes d'entraînement au Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard dans la nouvelle salle de boxe en construction.

LITTÉRATURE

Sony Labou Tansi en lice pour le Prix Renaudot 2016

Vingt ans après sa disparition, l'auteur congolais Sony Labou Tansi fait encore parler de lui. Son œuvre *Encre, sueur salive et sang* est en lice pour le prix Renaudot 2016 dans la catégorie essai.

Décédé en juin 1995, plusieurs activités ont marqué la commémoration de cet événement parmi lesquelles l'exposition qui retrace l'itinéraire de sa création, présentée dans sa forme allégée, du 9 mai au 15 juin 2015 à l'Institut culturel français du Congo. Elle est également proposée dans sa version itinérante en Belgique : à Liège du 8 juin au 30 septembre 2015 et à Bruxelles du 1er au 30 octobre 2015.

Le festival de Limoges auquel Sony et sa troupe le Rocado Zulu théâtre participaient chaque fois lui a également rendu hommage lors de son édition 2015 en programmant deux spectacles du dramaturge congolais. Sony Labou Tansi, c'est également un prix littéraire éponyme qui perpétue son nom auprès du public lycéen.

Hermione Désirée Ngoma

FOOTBALL

Angola, 29^e journée, 1^{re} division

Le Recreativo Libolo de Julssy Boukama Kaya, non retenu dans le groupe, s'incline chez le FC Bravos de Maquis (1-2). Adolphe Matondo était titulaire lors du revers de l'Academica de Lobito sur le terrain du Recreativo Caála (1-2). Le Sporting Cabinda d'Holgeron Makosso fait match nul face à Sagrada Esperança. Au classement, le Recreativo est en danger avant l'ultime journée : le champion en titre ne compte plus que deux points d'avance sur son dauphin et se déplacera chez l'Academica do Liboto, qui doit gagner pour sauver sa place en première division (2 points d'avance sur le premier relégable). Quinzième et relégable avec 30 points, le Sporting Cabinda jouera son maintien sur le terrain du FC Bravos de Maquis, 14^e avec 30 points, et devra miser sur une défaite de Liboto, 13^e avec 32 points. Un Congolais sera relégué, c'est malheureusement une certitude.

Algérie, 7^e journée, 1^{re} division

Incroyable Tadjenanet, vainqueur sur la pelouse du Mouloudia d'Alger (3-2) et nouveau leader du championnat d'Algérie. Lorry Nkolo était titulaire.

Camille Delourme

MODE AFRICAINE

International Fashion Show à Brazzaville

Organisé par le Congolais Donald Mabiala, International Fashion Show (Ifshow) est une plateforme de partage dont le but est de permettre aux jeunes créateurs africains d'acquiescer plus d'expérience. Chaque année un pays sera choisi pour abriter la télé-réalité. Après sa première édition à Dakar, la deuxième édition aura lieu à Brazzaville du 8 au 17 octobre 2015.

International Fashion Show est un moyen de faire connaître aux africains et au reste du monde, les créations locales et de promouvoir l'industrie de la mode africaine. Il a pour slogan « For the world by Afrika » qui sonne comme une révolte afin de permettre aux jeunes créateurs africains d'imposer leur ingéniosité et savoir-faire au monde entier. Ainsi un vaste réseau d'échanges socio-économiques et culturels est initié à travers ce concept.

Ce programme s'articule autour d'un fil conducteur simple, celui de faire acquiescer par une formation les différents acteurs de la mode à travers un réseau panafricain afin de vendre la destination Afrique à travers le monde. Cet événement offre : aux stylistes africains un réel savoir-faire dans l'élaboration de leurs collections personnelles et de leur Book professionnel dans lequel on retrouvera leurs inspirations de départ ; aux mannequins de présenter



Le défilé de mode

une collection et de représenter les pays dans tout défilé de mode en local comme ailleurs tout en développant leurs talents. Outre l'aspect socio-culturel, cet événement permet aux décideurs et hommes d'affaires africains de se retrouver et d'échanger sur des partenariats économiques.

Le congolais Donald Mabiala, initiateur du projet International Fashion Show, s'est inspiré du succès rencontré par le Brazza Fashion Show pour créer un réseau panafricain d'intégration et de renforcement des capacités. Ainsi, il s'est rapproché de professionnel de la mode et de l'événementiel d'origines diverses pour lancer le concept International Fashion show. Le collectif

est composé de : Mamadou Lo, styliste modéliste d'origine sénégalaise et créateur de la marque Momo 221 ; madame Yannick Magalie, styliste modéliste d'origine camerounaise, créatrice de la marque Davino. Parrainage, monsieur Kalidou Kasse, artiste plasticien, peintre et sculpteur sénégalais. Cette équipe dynamique symbolise l'intégration africaine et se fixe comme objectif la valorisation du Made in Africa d'où le slogan « For the world by Africa ».

Déroulement de l'événement
Pour donner le ton et fidéliser ses partenaires ainsi que tous les amoureux de la mode, International Fashion show se déroule

de la façon suivante : la soirée networking, avec les dirigeants d'entreprises afin d'élargir son réseau ; la télé-réalité « le grand casting », une émission de télé-réalité qui met en scène des jeunes hommes et femmes de 18 à 30 ans passionnés de mode et désireux de faire une carrière de mannequin professionnel, agrémentée par des jeux interactifs et par des reportages sur le quotidien des participants à la télé-réalité ; la caravane « Esprit solidaire », une occasion pour les mannequins choisis pour la télé-réalité d'œuvrer pour le social. Ifshow, dans sa politique de formation, se définit comme une plateforme où la mode doit servir au développement socio-économique et culturel de l'Afrique et c'est dans ce sens que les mannequins vont s'investir dans le social ; la formation, pendant un mois, les stylistes seront formés sur les fondamentaux du métier de stylisme modélisme.

Notons qu'il y aura la semaine culturelle de Brazzaville, du 8 au 17 octobre au cours de laquelle les 10 mannequins heureux gagnants de la télé-réalité, les stylistes, plasticiens, artistes musiciens et décideurs de 8 pays d'Afrique, se retrouveront à Brazzaville pour un programme varié et défini. Il y aura de l'exposition/vente ; les défilés de mode, le vernissage et les concerts.

Bruno Okokana

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 1, 9^e journée

Ça plane pour Angers, dauphin du PSG après son succès face à Bastia (1-0). Lors de cette rencontre, seul Fodé Doré était titulaire, puisqu'Arnold Bouka Moutou et Christopher Massengo sont restés sur le banc. Aligné comme milieu droit, davantage relayeur qu'excentré, Doré a livré un match collectif, alternant conservation de balle utile et jeu de passes plutôt précis (71% de passes réussies) et un impact mitigé dans les duels (3 gagnés pour 9 perdus selon la LFP). Généreux dans son pressing offensif, il a souvent servi de point d'ancrage à son équipe. Face au but bastiais, il a eu deux occasions franches : son tir du gauche est d'abord contré en corner (38^e) avant que sa tête piquée ne frôle le poteau (70^e). Toujours pas de but, donc, mais une influence énorme dans le collectif angevin.

Prince Oniangué était titulaire lors du revers de Reims à Lyon (0-1). Placé assez haut, presque en meneur de jeu, jusqu'à la sortie de Devaux à la 79^e, il a touché 34 ballons (4 gagnés, 7 perdus, 90% de passes



Précieux dans le jeu du SCO, Fodé Doré n'a pas marqué, mais participe activement au bon début de saison d'Angers, deuxième de Ligue 1 après 9 journées (crédits photo adiac)

réussies) et commis une faute sur Beauvue, qui lui a valu un carton jaune (85^e). Pas toujours à son aise dans ce rôle, il s'est tout de même distingué par une magnifique reprise en ciseaux à la 89^e, mais Lopes réalise une parade magnifique. Auteur du premier but de sa

carrière en Ligue 1 le week-end précédent, Jules Iloki a récidivé samedi soir lors du déplacement sur Nantes à Nice. Placé sur la droite de l'attaque, Iloki avait ouvert le score à la 9^e minute, d'une demi-volée du droit. Hélas pour lui, mais le football est parfois bien peu de chose,

la rencontre sera interrompue à 2-2 au retour des vestiaires en raison des fortes pluies qui se sont abattues sur le sud-est de la France. Et qui ont fait 17 morts.

Sans Davel Mayela, non retenu, Toulouse fait match nul chez le Gazélec d'Ajaccio (2-2).

Sans Randi Goteni, Troyes chute à domicile face à Guingamp (0-1).

Grèce, 6^e journée, 1^{re} division

Bernard Itoua n'était pas dans le groupe de Plataniás, auteur du nul chez l'Asteras Tripolis (1-1). Le deuxième point pris par Plataniás en ce début de saison. Pour l'ancien Auxerrois, les relations avec son club semblent glaciales.

Israël, 5^e journée, 2^e division

Enfin une victoire pour le Beitar Tel Aviv de Romaric Etou. L'international U23 a disputé toute la rencontre gagnée face à l'Hapoel Afula (2-1). Avec ses 3 premiers points de la saison, le Beitar reste en avant-dernière position.

C.D.